

Procès-verbal de l'assemblée communale des citoyennes et citoyens actifs de la commune Val-de-Charmey, du lundi 19 novembre 2018 à 19h30, à la halle de gymnastique du CSL de Charmey, convoquée par la Feuille officielle n° 45 du 9 novembre 2018 et par l'Echo Val de Charmey n° 42 du 8 novembre 2018, ainsi que par affichage au pilier public.

Présidence **M. Yves Page, Syndic**
Secrétaire M. Jean-François Rime
Scrutateurs Bloc 1 : M. Louis Oberson puis dès point 5, M. Jean-Claude Kolly
 Bloc 2 : M. Samuel Nascimento
 Bloc 3 : Mme Viviane Gachet
 Bloc 4 : M. Eugène Scherrer

Présents : 451 citoyens (selon art. 9 de la Loi sur les communes)

Ordre du jour

oooooooooooooooo

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 avril 2018 publié dans l'Echo de Charmey n° 17 du 2 mai 2018 et à disposition sur le site internet de la Commune : www.val-de-charmey.ch
 2. Présentation du plan financier quinquennal
 3. Augmentation du taux d'imposition des personnes physiques et morales de 0.898 à 0.95
 - Rapport de la commission financière
 4. Budget 2019
 - 4.1 Budget de fonctionnement 2019
 - Rapport de la commission financière
 - 4.2 Budget d'investissement 2019
 - Rapport de la commission financière
 5. Crédit d'assainissement du CSL (façades, vitrages, toiture et ventilation) Fr. 2'000'000.-
 6. Crédit d'assainissement du captage des Reposoirs Fr. 165'000.-
 7. Crédit d'aménagement de la traversée du village « Valtraloc » Fr. 3'500'000.-
 8. Crédit d'assainissement protection des eaux secteur Pra Gremaud Fr. 2'500'000.-
 9. Approbation des nouveaux statuts du RSSG
 10. Nomination de deux nouveaux membres de la commission financière
 11. Divers
-

M. le Syndic : Mesdames et Messieurs bonsoir. Le Conseil communal et son administration vous souhaitent la bienvenue à cette troisième assemblée du budget de la législature 2016-21.

L'Exécutif se réjouit de la nombreuse affluence de ce soir, affluence qui élargit la base démocratique des décisions qui seront prises tout à l'heure. Je remercie également les médias pour leur présence et l'intérêt porté à la Commune Val-de-Charmey. J'attire l'attention des personnes qui n'ont pas le droit de vote et leur demande de prendre place sur les chaises qui se trouvent le long du mur de la salle de gym à ma gauche. Sans droit de vote également, Mme Brigitte Aebischer, MM Stéphane Grandjean et Nicolas Roschi de l'Administration communale. Avant de débiter formellement l'Assemblée, sachez que celle-ci est comme d'habitude enregistrée pour des raisons de procès-verbal, mais en plus la RTS et La Télé sont présentes et ont droit selon la loi en tant que média officiel d'enregistrer son et image dès lors que j'ai procédé à cette information préalable. Dans le cas où une citoyenne ou un citoyen désire intervenir, ils voudront bien attendre d'avoir un micro en main, puis d'indiquer prénom et nom, ceci pour assurer l'exactitude du procès-verbal. Merci d'avance.

Cette assemblée a été convoquée selon la loi, c'est-à-dire au moins dix jours à l'avance par un avis dans la feuille officielle, par un affichage au pilier public, ainsi que par un avis et une information dans l'ECHO Val-de-Charmey du 8 novembre 2018. La publication dans la feuille officielle du 9 novembre 2018 a dû faire l'objet d'un complément dans la feuille officielle du 16 novembre en raison d'une erreur de composition du journal. L'erreur n'est aucunement imputable à la commune Val-de-Charmey, mais incombe totalement à la responsabilité de la société media f SA qui nous a présenté ses excuses par écrit. Naturellement la Préfecture a été tenue au courant de cet incident.

Y-a-t-il une remarque concernant le mode de convocation ?

Comme il n'y a pas de remarque concernant le mode de convocation, l'assemblée peut valablement délibérer en suivant l'ordre du jour prévu qui est le suivant :

Un ordre du jour fourni comportant 11 points, 11 points que l'on peut grouper en quatre thèmes principaux :

- Plan financier quinquennal et modification de la fiscalité
- Budgets 2019 de fonctionnement et d'investissement
- Les crédits d'investissements, présentés individuellement
- Enfin les statuts du RSSG, une élection et les divers

Mesdames et Messieurs, l'ordre de présentation des points principaux de l'ordre du jour est réalisé sur les bases suivantes : d'abord le plan financier à 5 ans pour que citoyennes et citoyens prennent connaissance par une vue d'ensemble de la situation financière communale et de ses particularités. Ensuite la proposition d'augmentation de la fiscalité précédant le budget de fonctionnement. Cela est exigé par la loi et logique, puisque le financement du budget 2019 dépendra des rentrées fiscales. Enfin les investissements succéderont au budget de fonctionnement. Avant de passer à l'acceptation formelle de cet ordre du jour, il est nécessaire de donner encore une précision. Quelques citoyens se sont étonnés auprès de la Préfecture, ou chez des membres de l'Exécutif qu'une votation sur les Remontées mécaniques ne précède pas le vote sur l'augmentation de la fiscalité ou celui sur le budget, ou même que l'Exécutif devrait présenter plusieurs variantes de budget de fonctionnement, avec ou sans les RM, avec ou sans le télésiège, avec les RM mais sans la piscine du Centre de sport et loisirs, etc.

Le Conseil n'a pas voulu entrer dans ce jeu pour deux raisons.

- a) Cela aurait nécessité un nombre élevé de plans financiers quinquennaux, donc une compréhension difficile pour le citoyen dans une assemblée telle que celle-ci. Et surtout une assemblée avec une cascade de différentes votations. Pour peu que plusieurs votations soient demandées à bulletin secret, nous finissons au petit jour.

- b) Deuxièmement cela aurait donné l'impression au citoyen que le Conseil communal hésite sur la direction à prendre. Ce qui n'est pas le cas. En plus c'est le rôle de l'Exécutif de présenter son option politique à l'assemblée, assemblée qui de toute façon reste souveraine pour la refuser ou l'accepter.

Aussi l'ordre du jour reste simple, cohérent, sans variantes improbables, sources de confusion. Voilà comme nous allons procéder : dans le cas où la modification de la fiscalité serait refusée, le budget de fonctionnement ne sera pas présenté. L'assemblée passera directement aux investissements et aux autres points. Dans ce cas-là, que l'Exécutif n'espère pas bien sûr, citoyennes et citoyens seraient convoqués pour une nouvelle assemblée et un nouveau budget de fonctionnement début janvier, probablement le lundi 14 janvier 2019. Ceci étant dit, et comme indiqué précédemment, je demande à l'assemblée si une personne tient à remettre en cause l'ordre du jour ce qui poserait certains problèmes d'organisation. Comme ce n'est pas le cas je vous invite à passer au point 1 de ce dernier, l'approbation du PV de la dernière assemblée.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 avril 2018, publié dans l'Echo Val de Charmey n° 17 du 2 mai 2018, et à disposition sur le site www.val-de-charmey.ch

M. le Syndic : Nous passons au vote, et je demande donc à celles et ceux qui acceptent ce procès-verbal de se manifester en levant la main.

Résultat du vote : Le procès-verbal est accepté à l'unanimité. Merci

Aussi nous passons au point 2 de l'ordre du jour, et je passe la parole à Monsieur l'Administrateur communal pour le plan financier quinquennal en rappelant que ce document est présenté à l'assemblée pour information et ne fait pas l'objet de votation.

2. Présentation du plan financier quinquennal 2019 - 2023

M. Jean-François Rime, Administrateur: Mesdames, Messieurs, bonsoir. Tout d'abord je souhaite relever un point, qui est important. C'est que ce plan financier quinquennal ce n'est pas celui de l'Administrateur mais bien du Conseil communal qui m'a mandaté pour le présenter.



Le plan financier n'est pas une copie conforme de ce que seront les futurs budgets. Il doit s'efforcer de trouver les limites supérieures et inférieures entre lesquelles pourra s'exercer la marge de manœuvre de la commune. Il permet donc de dégager des tendances. C'est en quelque sorte le mariage d'un programme de développement (liste des projets d'investissement) et de ses conséquences financières avec l'évolution des comptes de fonctionnement de la collectivité. Le plan financier indique, à une date donnée, et en fonction des informations connues à ce moment précis, l'évolution probable des finances de la commune. C'est donc un outil d'aide à la décision.

Plusieurs éléments, encore inconnus ou non maîtrisables, peuvent influencer l'évolution de chaque catégorie de charges ou de produits. Parmi ceux-ci, il convient de relever de manière non-exhaustive:

- l'évolution démographique
- la situation économique générale
- l'évolution des taux d'intérêts
- les modifications légales au niveau fédéral, cantonal ou intercommunal
- l'évolution de la fiscalité cantonale
- etc...

Selon l'article 86d de la Loi sur les Communes, la Commune établit un plan financier quinquennal. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année. Le plan financier est adopté par le Conseil communal sur préavis de la Commission financière. Le plan financier et ses mises à jour sont transmis à la commission financière, à l'assemblée communale ou au conseil général.

Pour rappel, j'aimerais répéter ce que j'avais déjà évoqué lors de la dernière assemblée du budget en décembre 2018 : « Sans une intervention radicale dans la maîtrise des coûts, une augmentation d'impôt en 2019 deviendra inéluctable ». M. le Président de la commission financière avait quant à lui déclaré : « le plan quinquennal le démontre clairement, la commune va au-devant d'années moins réjouissantes avec probablement une augmentation d'impôts à la clé en 2019 ».

Plan des investissements 2019 – 2023

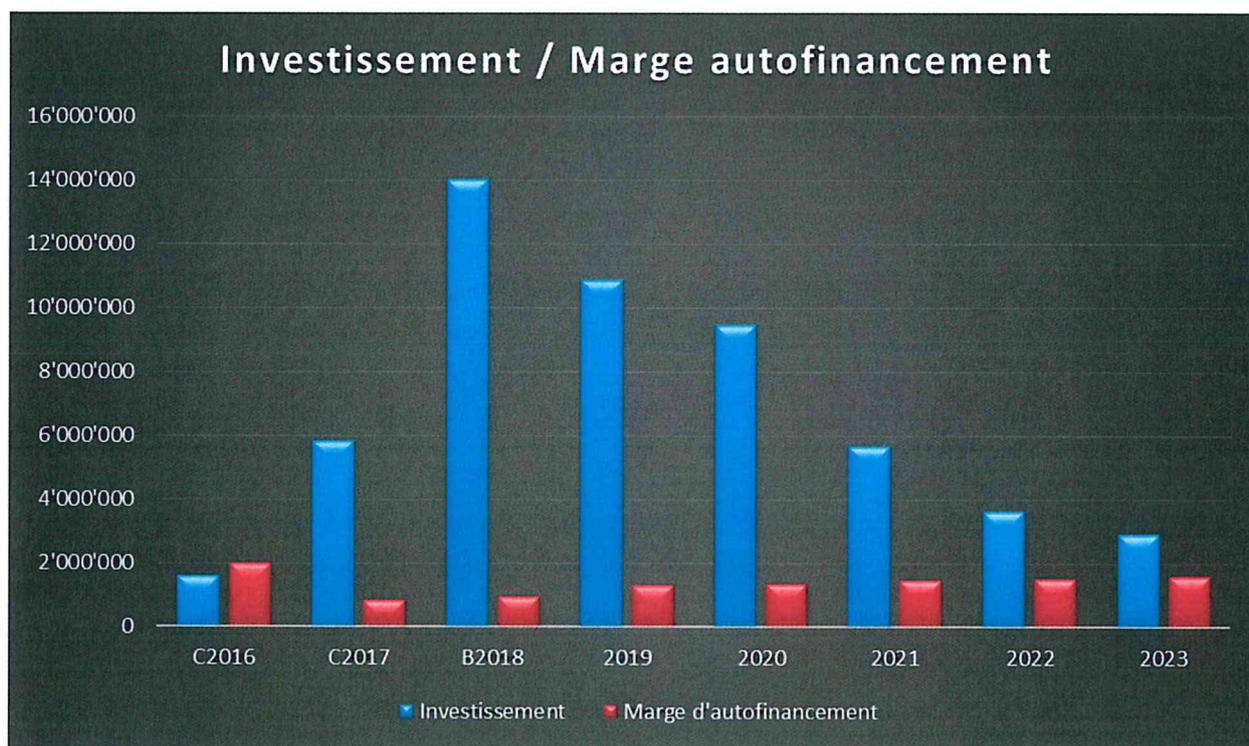
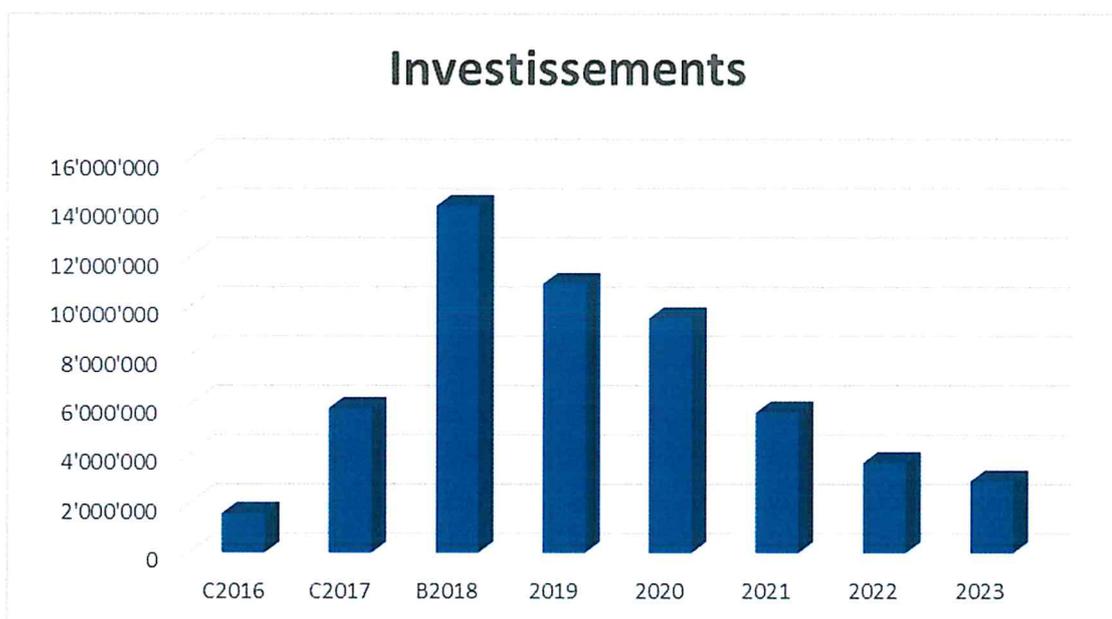
N°	Désignation	Charge brute	Montants déduits			Charge nette	2019	2020	2021	2022	2023
			Subv.	Tiers	Utilisé						
1	ORDRE PUBLIC	100				100		100			
2	ENSEIGNEMENT-FORMATION					0					
3	CULTE-CULTURE-LOISIRS	2700				2700	2000				700
4	SANTE					0					
5	AFFAIRES SOCIALES					0					
6	TRANSPORT-COMMUNICATIONS	14570	1000	1300	50	12220	6060	4490	1030	640	
7	PROTECTION-ENVIRONNEMENT	10595	330	1400	118	8747	2687	4110	1450	500	
8	ECONOMIE	1320			269	1051	151		900		
9	FINANCES	8500	700			7800		800	2300	2500	2200
	TOTAUX	37785	2030	2700	437	32618	10898	9500	5680	3640	2900

Vous trouvez à l'écran le plan quinquennal des investissements pour les années 2019 à 2023 par chapitre comptable. Il faut remarquer que les investissements prévus en 2023 n'ont aucun impact

sur les charges financières retenues dans ce plan. Ils servent uniquement de rappel d'investissements prévus à moyen terme. La charge nette d'investissement s'élève pour les 5 années concernées à CHF 32'618'000.-. Les priorités définies par le Conseil communal pour 2019 sont les suivantes :

- secteur Récard – La Delèze (route & parking) : CHF 1'300'000.- (crédit déjà voté)
- Valtraloc secteur « Bains – Clos des Charrières » : CHF 3'500'000.-
- Place des Lévanches : CHF 900'000.- (crédit déjà voté)
- Assainissement CSL : CHF 2'000'000.-

REPRESENTATION GRAPHIQUE



Critères retenus pour l'établissement du plan financier 2019 - 2023

Les données de base utilisées sont le résultat du bouclage des comptes 2017 de la commune Val-de-Charmey, ainsi que les budgets 2018 et 2019.

Une analyse détaillée de l'évolution des charges et produits a été réalisée. Je vais vous expliquer maintenant les critères d'évolution retenus, chapitre par chapitre, centre de coût par centre de coût, centre de revenu par centre de revenu. Ces centres de coût ou de revenu sont appelés communément « natures ».

2018.10.26 - PLAN FINANCIER 2019 - 2023 REVISITE

(Maintien soutien RM Fr. 600'000.-, augmentation taux d'imposition à 0.95 dès 1er janvier 2019)

Groupe de natures	C 2016	C 2017	B 2018	B 2019	2020	2021	2022	2023
30 Autorités et personnel (+1%)	1'932'575	2'091'761	2'253'700	2'374'900	2'398'649	2'422'635	2'446'862	2'471'330
31 Biens, services, marchandises (+1%)	2'973'225	2'815'016	3'142'900	3'177'200	3'208'972	3'241'062	3'273'472	3'306'207
32 Intérêts passifs	245'883	219'369	275'000	398'400	528'800	615'800	650'300	661'600
33 Amortissements	1'000'127	1'357'123	961'200	1'504'200	1'790'600	2'359'100	2'519'700	2'662'400
35 Particip. à collectivités publiques (+2%)	4'965'266			5'595'700	5'707'614	5'821'766	5'938'202	6'056'966
36 Subventions et aides accordées (+1.0%)		799'469	776'800	844'700	852'147	861'678	870'295	878'998
36 Soutien aux RM	900'000	700'000	700'000	600'000	500'000	400'000	400'000	400'000
38 Attrib. fonds spéciaux/réserves	219'301	482'735	285'600	186'200	0	0	0	0
TOTAL DES CHARGES	13'823'442	13'516'825	13'669'000	14'681'300	14'987'782	15'722'042	16'098'831	16'437'501
40 Impôts	10'181'765	9'553'692	9'922'100	10'263'100	10'290'362	10'496'169	10'706'093	10'920'214
42 Revenu du patrimoine	555'411	550'837	550'500	573'300	573'300	573'300	573'300	573'300
43 Contributions, émoluments, taxes (+2%)	2'543'771	2'690'252	2'534'500	2'536'300	2'587'026	2'638'767	2'691'542	2'745'373
44 Particip. recettes sans affectation (vhcl)	187'257	189'205	194'700	195'600	195'600	195'600	195'600	195'600
45 Remb. Collect. publiques (AISG + divers)	195'957	184'842	237'000	598'600	598'300	597'600	596'800	596'000
46 Subventions acquises + péréquation	163'826	228'695	242'400	161'500	161'500	161'500	161'500	161'500
48 Prél. fonds spéciaux/réserves		121'000						
TOTAL DES RECETTES	13'827'986	13'518'523	13'681'200	14'328'400	14'406'088	14'662'936	14'924'834	15'191'987
RESULTAT	4'544	1'698	12'200	-352'900	-581'694	-1'059'106	-1'173'997	-1'245'514
Charges/Recettes	100.0%	100.0%	99.9%	102.5%	104.0%	107.2%	107.9%	108.2%

Commençons, si vous le voulez bien, par les natures concernant les charges

Autorités et charges du personnel (30)

Un taux de progression moyen de 1.0 % des charges du personnel a été retenu, tenant compte de l'indexation et des progressions dans l'échelle des salaires.

Biens, services et marchandises (31)

La nature 31 contient également toutes les prestations de tiers. Une indexation globale des charges a été planifiée au taux moyen de 1.0 %.

Intérêts passifs (32)

Les intérêts passifs ont été estimés en fonction de l'estimation de la marge d'autofinancement et du volume des investissements prévus. L'hypothèse prise consiste à dire que tous les investissements prévus seront financés par des emprunts bancaires. Le taux moyen a été calculé selon les anticipations des marchés financiers (taux Libor) et les taux fixes actuellement en vigueur sur nos contrats. Il s'élève en moyenne à environ 1.5%, en retrait de 0.5% par rapport aux plans financiers

antérieurs. A noter que le montant contient également les estimations d'intérêts sur acomptes d'impôt et escomptes.

Amortissements (33)

Les amortissements sont calculés sur les investissements en cours et sur ceux programmés dans le plan d'investissement quinquennal. Ils ne comportent que la partie amortissement obligatoire.

Participations à des collectivités publiques ou charges liées (35)

Ces participations (dépenses liées) ont été calculées selon les indications obtenues auprès de la Direction des Finances du Canton et le Service des Communes. L'évolution moyenne de ces dernières années a également été prise en considération.

Selon la péréquation financière intercommunale, les charges liées sont désormais réparties selon la population légale et l'indice de potentiel fiscal.

Une forte augmentation de CHF 320'000.- en 2019 résulte en grande partie de notre participation à la construction du troisième CO de Riaz (+ CHF 150'000.-), de notre participation au fonctionnement des 3 CO (+ CHF 60'000.-), ainsi que notre participation au cercle scolaire de la vallée de la Jogne (+ CHF 85'000.-), montant qui inclut les transports scolaires dorénavant à charge des communes.

Il est difficile de prévoir l'évolution future des charges liées. En espérant que les futures augmentations annuelles s'atténuent, nous avons opté pour ce plan quinquennal 2019 – 2023 pour des augmentations plus modérées, de l'ordre de 2.0% annuellement, tout en étant conscient que cette hypothèse est risquée.

Subventions et aides accordées (36)

Une augmentation linéaire de 1.0 % a été prise en compte dans l'élaboration de ce plan financier. Un des montants importants de la nature 36 correspond au soutien annuel au fonctionnement des remontées mécaniques, montant inscrit séparément dans ce plan quinquennal et visible sur la ligne surlignée en jaune. A relever que le soutien annuel prévu est régressif, il passe de CHF 600'000.- en 2019 à CHF 500'000.- en 2020, pour atteindre CHF 400'000.- dès 2021. Cette hypothèse contient également certains risques, nous en sommes conscients.

Attribution aux fonds spéciaux / réserves (38)

Au budget 2019, le montant de CHF 186'200.- correspond aux attributions à la réserve des chapitres de charges causales (eau potable, eau usée et déchets). Il n'est pas possible d'estimer des attributions aux réserves pour les années futures.

Passons maintenant aux natures concernant les revenus

Impôts (40)

Vu les fluctuations importantes relevées ces dernières années, nous avons pris comme rentrées fiscales de base la statistique cantonale du SCC 2016, indexé selon les propositions du service cantonal. Dès 2019, nous avons pris en considération une augmentation du taux d'imposition des personnes physiques et morales de +5.8%, ce qui correspond à un nouveau taux d'imposition de 0.95 au lieu de 0.898 jusqu'à ce jour. Dès 2020, une progression annuelle de + 2.0% a été retenue. A noter que selon les informations reçues récemment du SCC, l'impact du **Projet Fiscal 17 (PF 17)**, désormais intitulé **RFFA, Réforme Fiscale et Financement de l'AVS**, péjorera nos revenus de CHF 178'000.- dès 2020. Ce montant a été pris en compte.

Revenu du patrimoine (42)

Il s'agit essentiellement de loyers encaissés et de locations diverses. Le montant global devrait rester stable dès 2019.

Contributions, émoluments et taxes (43)

Dans ce chapitre figurent en particulier toutes les taxes d'épuration, les ventes d'eau, les participations de tiers et le chiffre d'affaire réalisé au CSL. Une augmentation annuelle linéaire de 2% a été prise en compte.

Participation recettes sans affectation (44)

Il s'agit ici du versement par le canton de la part communale à l'impôt sur les véhicules automobiles et les remorques. Nous avons considéré une stabilité dans les montants encaissés à futur.

Remboursements de collectivités publiques (45)

Le montant le plus important de ce chapitre est constitué par l'intégration au ménage communal de la comptabilité du cercle scolaire de la Jogne pour un montant de CHF 271'600.-. Ce montant contient également la participation de la commune Val-de-Charmey pour un montant de CHF 216'800.-, montant inscrit en contrepartie en charge de la nature 35 (participations à des collectivités publiques). L'association intercommunale Sports en Gruyère (AISG) participera au déficit d'exploitation de la piscine avec un soutien en 2019 d'environ CHF 196'000.-. S'ajoutent à ces montants diverses autres participations des communes voisines. Le montant global variera très légèrement en fonction des intérêts régressifs payés par les 2 autres communes partenaires du cercle scolaire.

Subventions acquises (46)

Dès 2011, la nouvelle péréquation financière a introduit un fonds des besoins alimenté par l'Etat pour les communes, en fonction de différents critères tels que la densité de la population, le taux d'emploi, la croissance démographique, le nombre de personnes âgées de 80 ans et plus, et le nombre d'enfants en âge de scolarité obligatoire. Au 31 décembre 2017, l'IPF de la commune a passé de 102.28 points à 103.67. Val-de-Charmey a donc renforcé sa position de commune contributrice. Elle contribuera en 2018 à raison de CHF 90'700.- à la péréquation des ressources, et bénéficiera d'un montant de CHF 77'900.- provenant de la péréquation des besoins. Nous avons admis que ces montants resteraient stables ces prochaines années. Les éventuelles subventions ont déjà été prises en compte pour évaluer les investissements nets, les intérêts et amortissements qui en résultent.

La diminution de l'ordre de CHF 80'000.- de cette nature en 2019 résulte du fait qu'aucun important entretien d'ouvrages d'endiguement n'est prévu, donc aucune subvention attendue.

Les chiffres affichés à l'écran parlent d'eux-mêmes. Vous remarquerez entre autre, au bas de l'écran, le ratio Charges/Recettes. Malgré l'importante augmentation d'impôts envisagée dès 2019 (+ 5.8%), ce ratio dépassera à nouveau la barre fatidique des 105% en 2021, ce qui obligera l'Exécutif à prendre de nouvelles mesures tout en tenant compte des nouvelles spécificités du « mouvement comptable harmonisé 2 (MCH2) » qui sera introduit au 1^{er} janvier 2021.

J'aimerais encore faire ici une remarque importante. Cela concerne les écarts relevés chaque année entre le budget des rentrées fiscales et les comptes effectifs. Cette différence est heureusement positive. Elle s'explique par le fait que notre fiduciaire n'admet pas que le montant inscrit au budget contienne des encaissements d'arriérés d'impôts. Pour la fiduciaire, le budget doit refléter la situation de l'année concernée, et ne pas contenir d'éléments trompeurs provenant d'années antérieures. Par contre, lors du bouclage annuel des comptes, nous devons estimer le montant d'arriérés d'impôts qui sera encore encaissé, d'où cet écart qui tend par contre à diminuer chaque année, suite à l'affinement de la méthode d'évaluation.

Plan financier

Après la prise en compte de tous les éléments connus à ce jour, nous pouvons vous présenter ci-après la synthèse de la planification financière 2019 – 2023. Il est tout particulièrement intéressant d'analyser l'évolution de l'endettement moyen par habitant. Actuellement de CHF 2'784.- par habitant, ce montant augmenterait à CHF 15'333.- en 2023, sachant que la dette moyenne/habitant sur le canton en 2017 s'élève à CHF 1'778.-.

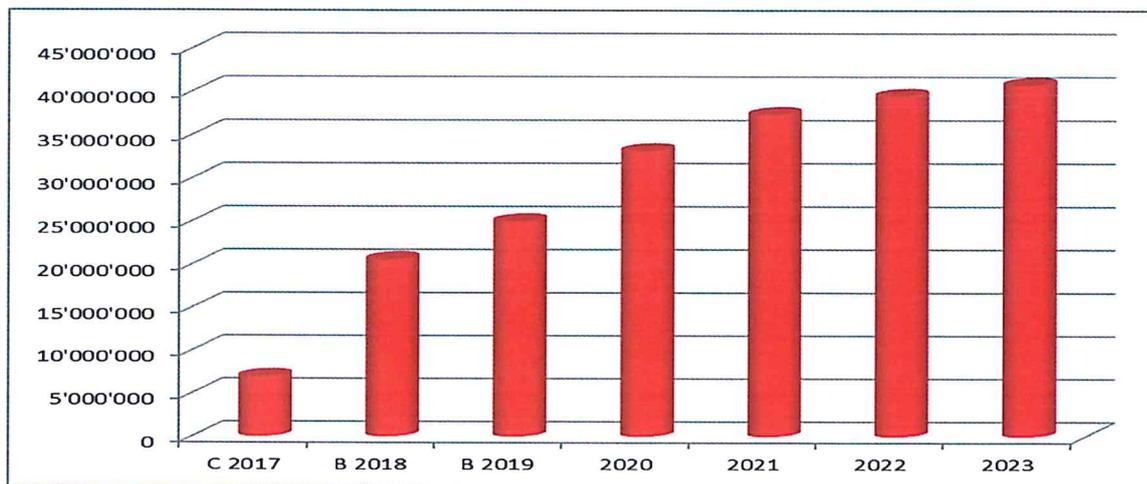
COMMUNE VAL-DE-CHARMEY

PLAN FINANCIER 2019 - 2023

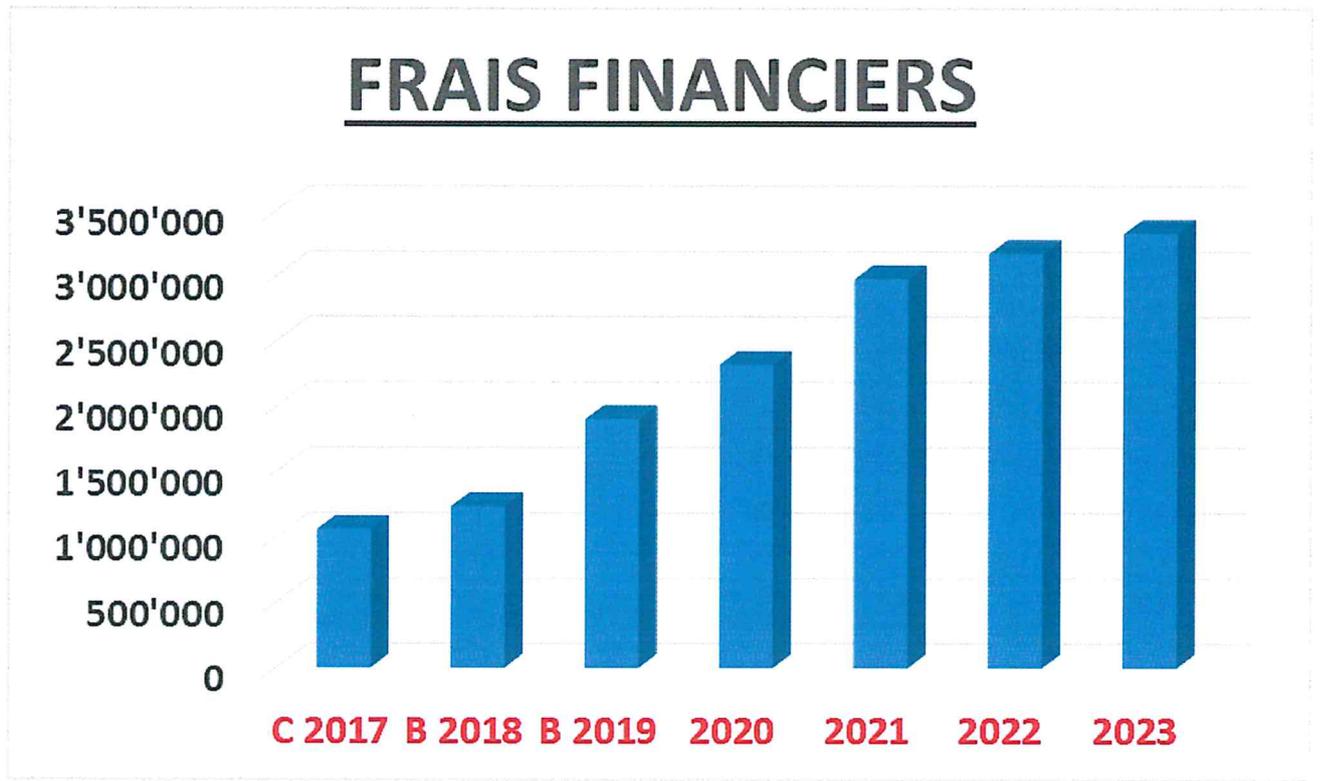
	Planification						
	C 2017	B 2018	B 2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses brutes d'investissement	6'077'581	14'745'000	8'215'000	10'100'000	6'780'000	3'640'000	2'900'000
Recettes d'investissement	228'677	150'000	2'500'000	600'000	1'100'000	0	0
Dépenses nettes d'investissement	5'848'904	14'595'000	5'715'000	9'500'000	5'680'000	3'640'000	2'900'000
Charges fonctionnement	12'455'792	12'432'800	12'778'700	12'668'382	12'747'142	12'928'831	13'113'501
Intérêts passifs	219'369	275'000	398'400	528'800	615'800	650'300	661'600
Amortissements obligatoires	841'664	961'200	1'504'200	1'790'600	2'359'100	2'519'700	2'662'400
Charges fonct. épurées	13'516'825	13'669'000	14'681'300	14'987'782	15'722'042	16'098'831	16'437'501
Revenus fonct. épurés	13'518'523	13'681'200	14'328'400	14'406'088	14'662'936	14'924'834	15'191'987
RESULTAT	1'698	12'200	-352'900	-581'694	-1'059'106	-1'173'997	-1'245'514
Amortissements	841'664	961'200	1'504'200	1'790'600	2'359'100	2'519'700	2'662'400
Marge autofinancement	843'362	973'400	1'151'300	1'208'906	1'299'994	1'345'703	1'416'886
Degré autofinancement	14.4%	6.7%	20.1%	12.7%	22.9%	37.0%	48.9%
Modif. endettement net	5'005'542	13'621'600	4'563'700	8'291'094	4'380'006	2'294'297	1'483'114
Endettement net**	6'895'158	20'516'758	25'080'458	33'371'552	37'751'558	40'045'855	41'528'969
Nombre habitants	2'477	2'514	2'552	2'590	2'629	2'668	2'708
Endett./habitant Scom	2'784	8'160	9'828	12'884	14'360	15'007	15'333
Endett. Moyen/habitant FR en 2017	1'778						

Autres représentations graphiques

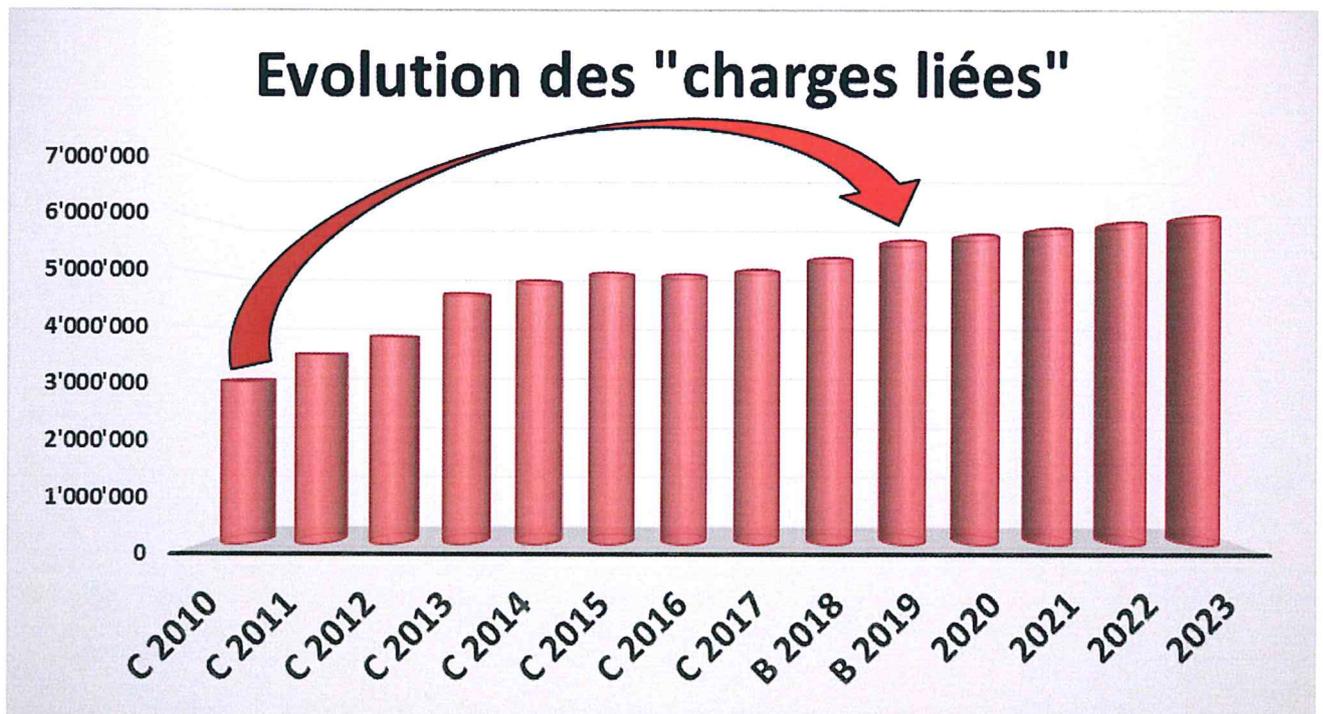
a) Evolution de l'endettement net



b) Evolution des frais financiers



c) Evolution participations collectivités publiques ou charges liées



Conclusions

Compte tenu de l'importance des investissements prévus d'une part, et de la hausse du taux d'imposition des personnes physiques et morales de + 5.8% agendée dès le 1^{er} janvier 2019 d'autre part, ce plan financier quinquennal présente une situation que l'on peut qualifier d'équilibrée jusqu'en 2020. Dès 2021 par contre, une fois la hausse d'impôt de 2019 absorbée, le cumul des frais financiers liés à la construction du nouveau complexe scolaire et associatif et du troisième CO de Riaz, couplés avec les soutiens importants au fonctionnement des remontées mécaniques, recommenceront à peser de tout leur poids sur la situation financière de la commune. De nouvelles mesures devront vraisemblablement être prises. Elles devront être en ligne avec les spécificités du MCH2 au 1^{er} janvier 2021.

Il est clair qu'il s'agit bien là d'intentions du Conseil Communal, qui sera appelé à examiner les degrés d'urgence en fonction des résultats des futurs comptes de fonctionnement. Compte tenu des investissements prévus, la dette nette passerait de CHF 6'895'158.- (soit CHF 2'784.- par habitant) aux comptes 2017, à CHF 41'528'969.- (CHF 15'333.- par habitant) en 2023, selon les estimations et les hypothèses prises.

La santé des finances communales sera fortement influencée par l'évolution des marchés financiers et des charges liées cantonales et intercommunales. Ce plan financier constitue une base de réflexion pour le Conseil Communal durant la législature en cours. Il faut relever ici qu'il a été tenu compte du probable manque à gagner (nature 40) d'environ CHF 178'000.- (taux unique de 13.72%) si la PF 17 est introduite dès 2020, ce que le Conseil d'Etat envisage dans son propre plan financier. Cette diminution de recettes pègre de manière encore plus sensible le résultat du budget de fonctionnement, et son impact sur le ratio charges/revenus n'en est que plus prononcé.

Les données évoluent. Cela impliquera une révision annuelle du plan financier. Reste qu'un plan financier n'est qu'une feuille de route, et bien des surprises peuvent survenir en chemin.

3. Augmentation du taux d'imposition des PP & PM de 0.898 à 0.95

Yves Page : Merci Monsieur l'Administrateur. Nous abordons maintenant le point trois de l'ordre du jour, l'augmentation du taux d'imposition des personnes physiques et morales. Mesdames et Messieurs, il intervient ici un élément nouveau. Afin d'éviter des conflits d'intérêts, la Préfecture et son service juridique demandent la récusation des personnes directement concernées par les points 3 et 4.1 de l'ordre du jour. En clair, cela veut dire que la Préfecture a précisé que tous les membres du Conseil d'administration et les employés de la société « Télécabine Charmey-Les-Dents-Vertes en Gruyère SA » ayant leur domicile sur le territoire communal sont priés de se récuser. Ces personnes doivent donc quitter la salle, pour les points 3 et 4.1 de l'ordre du jour. Le point 3 concerne l'augmentation du taux d'imposition des personnes physiques et morales et le point 4.1 concerne lui le budget de fonctionnement 2019. Ces personnes rejoindront la salle après la votation sur le budget de fonctionnement. Les personnes concernées ont été informées de la décision de la Préfecture par courrier écrit du 14 novembre dernier et je prie donc ces personnes de quitter la salle. Une autre conséquence de cette décision du service juridique de la Préfecture est que Monsieur le Vice-syndic, responsable du dicastère des finances, mais également président du Conseil d'administration des remontées mécaniques, ne pourra pas présenter ces deux points à l'assemblée. La Préfecture a désigné votre serviteur pour présenter ces deux points. Le service juridique précise aussi, je cite : « Toutefois, dans la mesure où seul, Monsieur le Vice-Syndic Etienne Genoud est en mesure de répondre précisément aux questions que peuvent soulever les points soumis à votation de ce jour, il est habilité, à titre exceptionnel, à rester dans la salle à la condition néanmoins de ne pas exercer son

droit de vote pour les objets y relatif. » Monsieur le Vice-Syndic, veuillez donc rester à votre place et soyez prêt à répondre à des questions si nécessaire.

M. Félix Grossrieder : Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs, je m'étonne qu'il n'y ait pas de récusation pour les fournisseurs et prestataires qui ont également des intérêts directs et indirects.

M. le Syndic : Nous avons suivi et suivons les recommandations de la Préfecture de la Gruyère. En décembre 2017 et 2018 l'exécutif soumettait à l'assemblée communale des budgets de fonctionnement quasi équilibrés. Aujourd'hui sa tâche est beaucoup plus délicate car la réalité financière est très différente. Le plan financier 2019-2023, validé par le Conseil communal en date du 30 octobre 2018, a été présenté et commenté par M. l'Administrateur. Même si le choc était attendu, il est important. Attendu car la situation n'a pas été cachée aux contribuables. En effet, lors de l'assemblée du budget du 18 décembre 2017, M Jean-François Rime, Administrateur, s'était exprimé clairement et M. le Président de la Commission financière également. Augmentation attendue donc, mais aussi notable car le coefficient proposé de l'impôt communal sur les personnes physiques et morales passe de 0,898 à 0,95, soit une augmentation de 5,8 %. Avec ce taux de 0.95, si l'Assemblée accepte la proposition de l'Exécutif, Val-de-Charmey sera en dessous des taux d'impôts les plus élevés du canton et de la région.

Impôts Revenu (taux d'imposition) / Contribution immobilière

Val-de-Charmey	95.00 / 3.00
Jaun	100.00 / 3.00
Plaffeien-Lac Noir	98.00 / 3.00
Le Châtelard	100.00 / 2.80
St Silvester	98.00 / 2.50

Plaffeien lac noir, Jaun et Val-de-Charmey sont toutes les trois des Communes de montagne avec remontées mécaniques. Encore un mot sur le processus d'établissement du budget. Celui de chaque conseiller communal a été revisité de fond en comble. Une économie de charges de CHF 460'000.- a pu être réalisée. Par exemple :

- CHF 80'000.- à l'entretien des routes
- CHF 70'000.- dans la marge de manœuvre du responsable du tourisme
- CHF 50'000.- pour le sentier ludique Zavuaschou dont le projet est reporté
- CHF 50'000.- pour des abris à vélos
- CHF 30'000.- pour une borne de recharge pour voitures électriques

Des économies plus modestes de quelques milliers de francs ont été possibles dans chaque dicastère. Par ailleurs, une embellie des recettes fiscales 2018 de CHF 150'000.-, grâce à d'imprévisibles droits de succession, a été annoncée tout récemment à la commune. En conséquence deux dépenses de fonctionnement peuvent être réalisées en 2018 et sortent du budget 2019 : la réfection de l'ancien bureau communal de Cerniat qui abritera les deux forestiers de triage de la corporation forestière pour un budget de CHF 65'000.- à CHF 70'000.- et l'achat d'un programme informatique pour CHF 10'000.-. Malgré cela le plan financier présente un excédent de charges de 5.7% en 2019 et, au fil des prévisions futures, de 7.4% en 2020. Or la Loi sur les Communes (LCo), à son article 87 al. 3, stipule : « le budget de fonctionnement doit être équilibré. Lorsque les charges dépassent les produits de plus de 5%, la commune doit hausser le taux de ses impôts ».

Taux Impôt	% augmentation	RM	Ratio en % 2019 Charge s/ recettes	Ratio en % 2020 Charges / recettes	Ratio en % 2021 Charges / recettes	Ratio en % 2022 Charges / recettes	Ratio en % 2023 Charges / recettes
0.898 REVISITE	0	OUI 600'000.-	105.7	107.4	110.7	111.4	111.7

Comment est-il possible que la situation se soit modifiée dans de telles proportions ?

Il y a trois raisons principales :

- Des charges liées qui explosent (+6.1%)
- Des investissements qui s'imposent ou qui se sont imposés (Ecole, salle communale, traversée du village, etc...)
- Des rentrées fiscales moroses avec moins de 1% de progression de 2016 à 2019

Prenons d'abord les charges liées. On avait espéré que les charges liées se stabiliseraient comme le laissaient croire les comptes 2017 et le budget 2018. Tel n'est pas du tout le cas, voilà quelques exemples :

- Report total de charges cantonales sur la commune pour les transports scolaires dès la rentrée 2018 ainsi que pour les fournitures et les activités scolaires (+ CHF 55'000.-)
- Construction du CO3 de Riaz (+ CHF 150'000.-)
- Participation au fonctionnement de trois CO et non plus deux (+ CHF 57'000.-)
- Curatelles (+ CHF 16'000.-)
- Ecoles spécialisées (+ CHF 13'000.-)
- Soins à domicile (+ CHF 40'000.-)
- Subventions aux crèches (+ CHF 45'000.-)
- Instituts pour handicapés (+ CHF 30'000.-)
- Péréquation financière (perte de CHF 31'000.- par rapport à 2018)

Cela représente en une année une augmentation pour les charges liées précitées de CHF 437'000.-. Si l'on considère la totalité des charges liées (nature 35), l'augmentation effective par rapport au budget 2018 s'élève à 6,1% alors que la prévision était de 2% par année. Et ceci ne comprend pas les charges appelées « subventions » sous la nature 36, qui sont en fait des charges obligatoires puisque imposées par la loi ou par des engagements communaux comme par exemple :

- logopédie : CHF 71'500.-
- crèches et Mamans de jour pour CHF 90'000.-
- subventions HLM pour CHF 15'000.-
- subvention LGT pour CHF 113'000.-
- etc...

C'est encore des centaines de milliers de francs qui pèsent sur les dépenses communales. Dans cette situation délicate, le Conseil communal qui n'a pas pris sur les charges liées et les rentrées fiscales, considère pourtant que la poursuite des investissements est nécessaire. Nous payons peut-être ici le prix d'une politique d'investissements timide ces dernières décennies. Aujourd'hui, avec un projet d'école qui a mis plus de vingt ans pour aboutir, un besoin de salle communale devenu évident, la route de Cerniat, la route de contournement du Village d'En Haut, il y a concentration d'investissements locaux incontournables qui tombent au même moment que l'explosion des charges liées et que la stagnation des rentrées fiscales. Une augmentation d'impôts est clairement indispensable dès le budget 2019 si l'on veut maintenir à la fois l'entretien du patrimoine (routes, eau potable, protection des eaux, bâtiments tel que le Centre de Sport et Loisirs presque cinquantenaire) et le soutien aux remontées mécaniques. Mais la question peut, doit se poser, faut-il continuer à soutenir la politique du Conseil communal et donc la télécabine ?

Remontées mécaniques

Les remontées mécaniques sont un thème sensible, je dirais même très sensible. Vous connaissez mieux que personne la situation délicate dans laquelle se trouvent les stations de ski de basses et moyennes altitudes, privées de revenus hivernaux par le réchauffement climatique et une certaine désaffection du ski de piste. Il est possible qu'un nombre non négligeable de citoyennes et citoyens se désintéressent de la politique touristique et du sort des installations mécaniques et soient prêts à fermer ces dernières. L'Exécutif n'est pas de cette opinion. Parce que ce qui fait la spécificité de la station de Charmey est ce triptyque Village-Télécabine-Vounetse. Charmey est le seul village-station permettant d'offrir l'accès direct à la montagne au départ du village. Le Conseil a développé un concept nommé « Tourisme global » construit sur ce triptyque comprenant :

- la valorisation du village
- le maintien de la télécabine
- le développement de Vounetse comme « montagne des traditions d'alpage ».

Comprenez-moi bien, le Conseil communal ne dit pas que la station charmeysanne disparaîtrait en cas d'arrêt des remontées mécaniques, mais que retrouver le même succès pour la station sans la télécabine nécessitera des dépenses peut-être plus importantes que celles que l'on voudrait économiser aujourd'hui. Pour détailler la position du Conseil communal concernant les installations, je dirais que le raisonnement politique repose sur 4 éléments :

1. **Historique du tourisme charmeysan** : L'essor de Charmey est basé sur le triptyque (Village/RM/Vounetse) depuis 1962. Ajoutez-y le CSL de 1972, la piscine et vous avez les structures de base de l'offre touristique charmeysanne depuis une cinquantaine d'année. Ce triptyque, c'est la spécificité cantonale unique de village station, c'est ainsi que Charmey s'est construit, c'est ainsi que Charmey est connu. Vounetse et ses traditions d'alpage est au cœur du positionnement Traditions-Authenticité de la station. **Dans l'état des connaissances actuelles, le tourisme est et restera le seul secteur économique avec un potentiel de croissance.** Le tourisme fribourgeois représente environ 1 milliard de chiffre d'affaires actuellement, et l'Union Fribourgeoise du tourisme a pour but d'atteindre 2 milliards dans quelques années. Charmey doit rester dans le train. Une stratégie de développement 4 saisons existe pour la zone touristique de Vounetse retenue au Plan directeur cantonal. Celle-ci prend en compte le défi climatique et vise un modèle économique s'affranchissant progressivement des conditions d'enneigement, quitte à abandonner à moyen terme le télésiège et réduire drastiquement voire abandonner la pratique du ski de piste si le réchauffement climatique se poursuit. Le maintien du Rapido Sky est par contre indispensable au développement et à la diversification des activités 4 saisons sur la montagne de Vounetse car c'est l'accès aux sports en altitude (raquettes, randonnées, parapentes, trottibikes, accrobranche, etc...).
2. **L'apport du tourisme à la communauté** :
 - les emplois
 - la santé des commerces, peut-être l'existence même de certains commerces
 - la présence de services à la population (banques, cabinets de médecine, pharmacie, etc...), services qui souffriront dans le cas d'une importante perte d'image de la station
3. **Les efforts des RM se poursuivent et cela finira par payer** :
 - le parking payant va générer des fonds supplémentaires
 - le nouveau Comité de coordination opérationnelle doit faire émerger de nouvelles synergies entre les Remontées mécaniques, l'Office du Tourisme et le Centre de sports et loisirs
 - l'optimisation des méthodes de travail des Remontées mécaniques n'est pas terminée

- l'équipe technique retrouve une stabilité avec l'arrivée au 1er novembre 2018 d'un chef technique déjà expérimenté, M Laurent Bütikofer

Même si le sauvetage du Rapido Sky doit se faire aux dépens du télésiège, il n'y aura aucun tabou.

4. Le futur du tourisme charmeysan est sous influence de l'Etat

Quatre projets/études courent actuellement et concernent directement Val-de-Charmey :

- loi sur le tourisme préparée par le canton, d'après ce que dit la presse
- stratégie touristique de la Gruyère, projet lancé par l'ARG cette année
- DMO Destination Management Organisation (UFT) qui planche sur les futures structures touristiques, les structures actuelles étant obsolètes
- enfin, le Masterplan du Conseiller d'Etat Curty qui concerne spécifiquement les RM et la politique d'investissement du canton

A ce propos, je dois vous annoncer quelque chose pour être totalement transparent. Je vous informe que le Conseil communal a écrit fin octobre à M. Curty pour demander ce rapport du Masterplan puisqu'il était prévu qu'il joue un rôle dans la stratégie politique du canton. M. Curty nous a répondu en date du 14 novembre 2018. Je ne vais pas rentrer dans les détails pour une raison toute simple, c'est qu'elle est arrivée trop tard pour être analysée par le Conseil communal. Néanmoins, il dit une ou deux choses qui sont importantes. Il dit tout d'abord : *« le Canton s'abstient et s'abstiendra toujours dans le futur d'entrer en matière pour le financement de l'exploitation des sociétés des remontées mécaniques. La stratégie vision 2030 des Préalpes fribourgeoises n'affecterait en rien la compétence décisionnelle des communes dans ce domaine. »*. Ceci nous l'avons compris depuis un certain temps, au niveau du fonctionnement, l'Etat ne fera rien. Mais d'un autre côté il dit : *« votre société de Remontées mécaniques pourra toujours s'adresser au Fond d'équipement touristique pour d'éventuelles demandes de subventions par l'intermédiaire de l'aide ordinaire ou extraordinaire à examiner selon les critères établis dans le cadre de la nouvelle stratégie. »*. Or cette stratégie n'est pas prête, la sortie de ce Masterplan est prévue au début 2019. Nous devrions pouvoir demander une aide à ce fonds d'équipement touristique, mais pour le moment les critères d'obtention ne sont pas encore établis. Ce sont les seuls commentaires que je tiens à faire sur ce courrier reçu du Conseil d'Etat puisque, comme déjà annoncé, elle n'a pas encore été discutée au sein du Conseil communal. Tout le tourisme fribourgeois est en train de bouger, est-ce le moment pour prendre des décisions définitives ? Le Conseil communal pense que non !

L'Exécutif préfère rester positif et agir en imaginant les possibilités futures.

1) A court terme :

- continuer à optimiser le fonctionnement actuel de l'ensemble des infrastructures avec ski (en profitant du Magic pass)
- favoriser les activités touristiques 4 saisons sur la montagne de Vounetse qui sont en progression (randonnée pédestre, e-bike, trottibike, parapentes, parc aventure, restauration de qualité, évènements, etc.), initier des offres d'hébergement.

C'est l'idée qui conduit au budget 2019 qui vous est présenté ce soir.

2) A moyen terme qui pourrait rapidement devenir le court terme selon l'évolution du climat et du nombre de journées skiabiles :

- développer encore ces activités 4 saisons (notamment l'hébergement), sans gros investissements nécessaires
- abandonner le ski de piste et le télésiège (mais pas les activités hivernales de neige : ski-rando, raquettes, luge, etc. Ceci nécessitant moins de neige et surtout moins de charges).

Dans la politique de l'Exécutif, Charmey doit rester une destination hivernale.

Il y a la possibilité d'un scénario intermédiaire avec les Banderettes comme espace d'apprentissage du ski et la piste de la station intermédiaire, éventuellement piste luge/ski permettant de rester dans le Magic Pass. Pour cette vision le maintien de la télécabine est indispensable. Car c'est impossible de développer ces activités sans Rapido Sky. Les bus-navettes ne sont pas une solution de substitution permanente, que ce soit pour le sommet ou le Parc aventure. Sans télécabine, il faudrait revoir clairement et complètement le modèle pour la zone touristique de Vounetse. Il faudra s'informer du budget des stations qui fonctionnent sur ce modèle en suisse allemande (exemple : Kronberg ou Marchbach) ou au Tessin (Monte Tamaro). On pourrait être la première station romande à faire le pas, cela peut aussi être un argument touristique fort, Charmey non plus vu comme station victime de ces aléas climatiques, mais comme station pionnière !

En résumé :

- les RM sont historiquement à la base de la station charmeysanne
- le tourisme est le secteur économique principal de la commune, porteur d'emplois et seul détenteur d'un potentiel de croissance
- la société des RM continue ses efforts d'efficacité et d'efficience
- la vision gouvernementale des stations d'hiver, le Masterplan n'est pas encore connu, même si l'on sait que l'Etat ne financera pas le fonctionnement des installations
- le Conseil communal est actif et dispose d'une stratégie offensive pour développer avec la télécabine un tourisme indépendant des conditions neigeuses
- ce sont les 5 éléments pour lesquels le Conseil communal vous propose d'accepter l'augmentation du taux d'impôts et le budget de fonctionnement de l'année prochaine.
- je précise que la décision du Conseil communal s'est faite à l'unanimité en l'absence de Monsieur le Vice-Syndic Etienne Genoud, récusé pour la circonstance

Mais revenons à la fiscalité. La proposition que fait l'exécutif à l'assemblée communale de Val-de-Charmey du 19 novembre 2018 est celle d'augmenter le coefficient communal de 0.898 à 0.95 par franc payé à l'Etat pour les personnes physiques et morales. Avec ce scénario on reste en dessous du dépassement de 5% d'excès de charges par rapport aux produits jusqu'en 2021. Cette année-là, le couperet de 5% obligeant à une augmentation d'impôts tombe avec l'entrée en vigueur du nouveau Modèle Comptable Harmonisé cantonal (MCH2). Ce nouveau système réclamera de réévaluer complètement au bilan de la commune la valeur réelle et actualisée du patrimoine administratif et financier, et les déficits éventuels seront couverts par la diminution de la fortune. Par contre, si l'on n'élève pas le taux d'imposition, le plan financier nous démontre qu'on devra recourir largement à cette stratégie malsaine et manger rapidement la fortune communale. Une augmentation d'impôts telle que présentée par l'exécutif à l'assemblée communale ne devrait pas reposer sur un seul objet : conserver ou supprimer l'aide à la télécabine. Elle doit s'appuyer sur une vision à long terme précisée dans différents documents au fil de cette législature :

- la politique touristique à long terme
- une approche de la politique culturelle
- une réflexion sur la valorisation du centre de Charmey
- une politique environnementale
- le respect des engagements envers Cerniat : réalisation de la route communale en 2020, maintien du restaurant de la Berra, du Petit Marché et nouvelle affectation de l'ancienne école. Le tout résumé dans le document « vision 2030 » d'octobre 2017 qui sera mis à jour en 2019, comme il se doit tous les deux ans.

Néanmoins il n'y a pas dans l'actuel budget de fonctionnement, même sérieusement revisité, d'autre solution pour passer en dessous des 5% d'excédent de charges sans augmentation d'impôts.

Avant le débat, un exemple concret démontre ce que représente la modification de la fiscalité. Chacun peut calculer approximativement l'influence de la fiscalité proposée (voir tableau ci-après).

Revenu imposable en CHF	100'000.-	40'000.-
Cote communale 89.80%	7 365.40	1 643.45
Cote communale 95.00%	7 791.90	1 738.60
Augmentation annuelle CHF	426.50	95.15
Augmentation par mois CHF	38.05	7.95

Je passe maintenant la parole à Monsieur le Président Henri Ding, pour le rapport de la Commission financière.

M. Henri Ding : Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, Bonsoir. La Commission financière a pu disposer du plan financier quinquennal et du budget 2019 en date du 17 octobre dernier en vue d'une première lecture avec l'Exécutif en date du 24 octobre. Cette version initiale du budget 2019 nécessitait une augmentation du taux d'imposition des PP/PM de 11,3% - soit à parité de l'impôt cantonal - augmentation jugée inacceptable par la CF. Le Conseil communal a donc ressorti sa calcullette et a délivré le 30 octobre la version définitive du budget réclamant cette fois une majoration de 5,8% correspondant à un taux de 95 centimes/1 franc payé à l'Etat. La CF a siégé longuement à huis clos dans la soirée du 31 octobre afin de faire le point des modifications apportées et préparer la 2^{ème} séance de lecture qui s'est déroulée le 7 novembre. La CF tient à relever ici la qualité des documents fournis par l'administration communale et la célérité qu'elle a mis à boucler sa deuxième version. Disons sans ambages que la situation est alarmante. L'Exécutif n'a d'ailleurs pas caché les deux termes de son dilemme. « Doit-on continuer à soutenir la télécabine ? » « La commune doit-elle renoncer aux investissements prévus ? ». Les budgets 2019 qu'il nous propose n'aboutissent pas au choix de l'un ou l'autre. Ils conduisent à poursuivre le soutien aux remontées mécaniques dans le cadre du fonctionnement et à investir massivement si l'on en croit les propositions d'investissement que l'Exécutif nous fait. C'est la politique de la fuite en avant.

En 2017 et 2018, Val-de-Charmey a investi globalement CHF 18 millions (les chiffres exacts ne nous seront connus que lors de la publication des comptes 2018), essentiellement pour doter le cercle scolaire de bâtiments répondant aux exigences les plus récentes (11,2 millions) et équiper la commune Val-de-Charmey d'une salle associative (4,3 millions) qui lui faisait cruellement défaut.

Jusqu'en 2017, hormis les bâtiments scolaires et la salle associative qui ont été financés par l'emprunt, les autres investissements ont bénéficié de l'autofinancement communal ainsi que l'a

relevé la CF dans ses préavis antérieurs. Cette évolution se traduit aujourd'hui sans surprise au plan de l'endettement net communal suivant :

L'endettement net communal

selon le chiffre relevé au bilan au 31 décembre 2016 :	CHF 2.6 millions
selon les chiffres de la commune au 31 octobre 2018:	CHF 14.6 millions

L'endettement a déjà pris des proportions pharaoniques, chiffres encore plus compréhensibles lorsqu'ils sont exprimés au moyen de l'endettement net par habitant.

L'endettement net par habitant

Au 31 décembre 2016 l'endettement net/hab. se montait à	CHF 1'055.-
Au 31 octobre 2018, il pourrait atteindre environ	CHF 5'400.-

Une dette nette qui a donc plus que quintuplé. Par comparaison, le chiffre l'endettement net/hab. de l'ensemble des communes fribourgeoises, publié par le SCom pour 2017 est de CHF 1'778.-

Au rythme des investissements prévus d'ici 2023 selon la planification financière de la commune, l'endettement net/hab. communal pourrait atteindre environ CHF 13'000.- selon une projection basée sur le plan financier.

Revenons, pour l'heure, à l'augmentation du taux d'imposition fiscal. La version initiale du budget à 11,3% a été édulcorée par une augmentation des revenus d'impôt des PP/PM limitée à 5,8%. Le résultat du nouveau taux d'imposition représente CHF 440'000.- de revenu fiscal supplémentaire auquel des économies de charges de CHF 261'500.- ont été trouvées et ont contribué à fixer le résultat du budget final à un déficit de CHF 352'900.-, soit 2.4% d'excédent de charges. Aux yeux de la Commission financière, même si l'addition de ces deux mesures permet d'obtenir un résultat satisfaisant du budget de fonctionnement, elle regrette que cela s'obtienne au détriment de prestations élémentaires dues à la population, dont la plus emblématique conduit à décider de négliger l'entretien des routes (réduction de CHF 55'000.- par rapport aux comptes 2017).

Par ailleurs, quand bien même il y aurait un certain intérêt public à consacrer quelques moyens financiers au profit d'une activité touristique sur la montagne de Vounetse, la rallonge financière de CHF 600'000.- qui nous est réclamée aujourd'hui n'est plus acceptable en l'état actuel des finances communales. Et il y a fort à parier que ce montant de CHF 600'000.- sera insuffisant en cas de conditions hivernales défavorables. Qui plus est, elle n'apporte aucune garantie sur l'avenir, même pas à court terme. De fait, la commune et ses citoyens n'ont plus les moyens d'assumer seuls l'entier du déficit abyssal de la télécabine. C'est pourquoi la Commission financière demeure ferme sur la position déjà énoncée l'année dernière dans son préavis et elle réitère sa demande de suppression de ces CHF 600'000.-. Cette économie, seule, pourrait tirer la commune d'embarras pour le présent exercice. Val-de-Charmey n'a déjà que trop sacrifié à ses remontées mécaniques: CHF 5.9 millions de contributions à l'exploitation, en chiffre rond, depuis le début de la législature 2011 - 2015 jusqu'en 2018, soit en 8 années une moyenne annuelle de CHF 734'000.-. S'ajoutent encore CHF 275'000.- de souscription de capital pour le télésiège en 2011.

On ne peut s'empêcher de voir une certaine iniquité entre les dépenses allouées au tourisme et les économies réalisées au détriment des besoins de base de la collectivité.

En conclusion, la Commission fait le constat que l'augmentation du taux d'imposition ne se justifie que pour assurer le maintien de la contribution de CHF 600'000.- aux remontées mécaniques. Au vu de la stratégie dévoilée par l'Autorité communale, la Commission financière préavise le refus de l'augmentation du taux d'imposition à 95 centimes/1 franc payé à l'Etat de Fribourg, cette augmentation lui paraissant n'être qu'un emplâtre sur une jambe de bois.

M. le Syndic : Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, sans remettre en cause le préavis de la Commission financière, préavis qui vous appartient, je désire néanmoins au nom du Conseil

faire certaines remarques sur le texte présenté par votre commission. Quand vous dites qu'entre les rencontres du 24 et celle du 30 octobre entre l'Exécutif et la Commission financière, le Conseil communal aurait ressorti sa calcullette pour présenter un nouveau budget, vous illustrez la situation d'une façon qui vous est toute personnelle. Le Conseil communal et l'Administration ne décident pas d'un budget annuel en jouant avec une calcullette. En fait, ce qu'il s'est passé, et ce dont vous avez été informé, est une rentrée d'argent importante et imprévisible communiquée par l'Etat pour fin 2018 (il s'agissait d'héritage). Prenant connaissance de cette information, le Conseil demanda à l'Administration de rechercher une autre voie possible pour le budget, une voie qui après avoir revisité tous les dicastères et financé quelques dépenses sur l'année 2018 mena à l'augmentation de 5.2 points d'impôts pour 2019.

Ensuite, quand vous dites que poursuivre le soutien aux remontées mécaniques et investir massivement est une politique de la fuite en avant, c'est également une formulation qui n'est pas totalement adaptée. Pour le Conseil communal, la fuite en avant aurait été la constitution d'un nouveau fond de compensation sur plusieurs années, ce que l'Exécutif a refusé en 2016. Que l'Exécutif refuse toujours pour que l'Assemblée communale soit chaque année à même de décider de ce qui va se passer et où va l'argent qui va être dépensé.

Enfin, pour terminer, à la fin de votre rapport, vous dites je cite : « *On ne peut s'empêcher de voir une certaine iniquité entre les dépenses allouées au tourisme et les économies réalisées au détriment des besoins de base de la collectivité.* ». Ceci est un jugement que le Conseil communal considère comme partiel. Ce qui serait véritablement inique pour la collectivité Monsieur le Président, ce serait de ne pas prendre en compte dans le calcul du budget les emplois, les services, les commerces financés et basés en partie sur le tourisme et dont les remontées mécaniques sont un des maillons principaux. Sans remettre en cause les informations et les recommandations de la commission financière, le Conseil communal, quand il réfléchit au budget, se doit d'avoir des réflexions plus larges qu'uniquement comptables sur les besoins de la collectivité. **En d'autres mots, le « devenir économique » de la communauté doit être pris en compte dans la politique budgétaire.**

Le débat est ouvert, quelqu'un désire-t-il prendre la parole ?

M. Philippe Rime : A tort ou à raison le Conseil communal a décidé de présider le Conseil d'administration des Remontées mécaniques (RM) dont nous sommes actionnaires à hauteur d'environ 9%, merci de me corriger si ce chiffre est inexact. Chaque contribuable devrait donc recevoir une information comptable sur la société des RM dont la commune est actionnaire. J'ai constaté que dans le message du Conseil communal aucun chiffre n'est donné quant à la situation comptable des RM. Si l'on se base sur l'art. 42a du règlement d'application de la loi sur les Communes, il y est mentionné que l'information du public et l'accès aux documents portent sur l'ensemble des affaires de la Commune, notamment des dossiers de l'assemblée. En espérant que cela ne soit pas un grand mystère, je demande au Conseil communal s'il est en mesure de présenter des précisions chiffrées concernant la situation comptable des RM avant que cette assemblée ne procède au vote sur l'augmentation du taux d'impôt communal.

M. le Vice-Syndic : Vous savez qu'une assemblée générale des actionnaires s'est tenue au mois d'octobre. Tous les actionnaires étaient invités et la Commune y était représentée. Les comptes pour l'exercice 2018 ont montré un chiffre d'affaire total de CHF 1'488'986.-, donc CHF 1'500'000.-. Les charges d'exploitation étaient de CHF 2'135'000.-, et il y avait les charges financières qui étaient de CHF 646'000.-. Grâce à la participation financière de la Commune Val-de-Charmey de CHF 700'000.-, le déficit était de CHF 90'267.-. Vous me direz, nous avons fait un bon chiffre d'affaire mais pourtant il y a toujours une perte. Nous rappelons qu'en 2017, il y a eu un très mauvais hiver c'était la source principale du mauvais résultat, mais cette année le problème a été le départ du chef technique au 31 janvier 2018. En pleine saison hivernale ! Donc, il a fallu chercher un chef technique, nous avons dû « en louer un » parce que sans chef technique, nous n'aurions pas pu exploiter et cela nous a coûté

très cher au final. L'équipe technique était peu engagée et maintenant nous avons pu assainir la situation. Nous avons engagé un responsable technique à plein temps, ce qui sera beaucoup plus économique. Nous avons également considérablement réduit les emplois fixes. En cette fin d'année nous avons encore à disposition CHF 200'000.- qui font partie des CHF 700'000.- donnés par la Commune Val-de-Charmey, et nous attendons encore CHF 65'000.- pour compléter le bénéfice du MagicPass sur l'été 2018. Donc la situation est saine mais nous ne pouvons pas commencer une nouvelle année sans un apport communal, nous le savons.

Si vous vous rappelez les chiffres, dans l'exercice 2015 - 2016 la télécabine a bénéficié d'un soutien communal de CHF 975'000.-, dans l'exercice 2016-2017 de CHF 850'000.-, puis CHF 700'000.- en 2018, et pour 2019 nous vous demandons CHF 600'000.-, avec un budget qui vise l'équilibre. Ce budget, élaboré par le Conseil d'administration et la Direction pour l'exercice 2018-2019, avec l'appui de son auditeur externe M. Claude Gremion, est réaliste. Nos charges d'exploitations sont relativement fixes aux environs de CHF 800'000.-. Nos charges financières sont également fixes, les amortissements et provisions sur les prêts de Télégruyère et des Remontées mécaniques fribourgeoises pour le télésiège. Nos frais du personnel s'améliorent considérablement avec l'arrivée d'un chef technique à plein temps et une diminution des emplois fixes à l'année au niveau de l'administration, de la Direction et de l'équipe technique. Le chiffre d'affaire a été soigneusement calculé soit en prenant la moyenne des cinq dernières années, soit en éliminant la moins bonne et la meilleure année des cinq, et nous arrivons au même résultat. Ce budget est à l'équilibre même s'il reste soumis aux caprices de la météo. Il serait incompréhensible, connaissant le problème de liquidité d'une telle entreprise, de présenter un budget déficitaire de CHF 100'000.-.

Le Conseil d'administration, en conformité avec la politique touristique et environnement communale, s'est positionné pour ne pas investir des millions dans un enneigement artificiel mais de faire évoluer au fil des années la société des remontées mécaniques durant 10 mois verts et en conservant une exploitation hivernale pour ski de randonnée, raquettes, piétons, parapentes, hébergements et restauration de qualité. Mais ceci ne peut pas se faire en une année et nous devons recevoir le soutien des actionnaires par une augmentation de capital. A ceux qui critiquent l'actuelle gestion de la Télécabine, il faut rappeler les comptes de l'exercice de l'entreprise ont montré toujours la dépendance de l'aide communale, mais elle était très importante et elle diminue d'année en année. Pour 2020, la demande sera de CHF 400'000.-. En deux exercices, la Direction et le Conseil d'administration ont amélioré l'excédent de charges d'exploitation de CHF 185'000.-. On va dans la bonne direction mais il serait peu honnête et non-transparent de demander une aide de moins de CHF 600'000.-. C'est à l'assemblée communale de se positionner.

M. André Gachet : J'ai bien suivi les chiffres à l'écran et j'ai relevé que les trois dernières années la contribution à la télécabine était de CHF 900'000.- et deux fois CHF 700'000.-. Qu'est-ce qui fait qu'on passe d'une moyenne d'environ CHF 800'000.- à une moyenne de CHF 400'000.- à partir de 2021 ? Ça c'est ma première question. Ma deuxième question est la suivante : si tous les calculs qui nous ont été présentés par l'Administrateur ont été basés sur un don annuel de CHF 400'000.- à la Télécabine, est-ce que vous pouvez nous dire ce soir que sans la Télécabine, nous n'avons pas besoin d'augmenter les impôts ? Car si j'ai bien compris ce soir, soit on augmente les impôts, soit on démonte la Télécabine. Si nous n'avons pas besoin de soutenir la Télécabine, est-ce que vous pouvez nous dire ce soir que nous n'aurons pas besoin d'augmenter les impôts ? Au vu des chiffres vertigineux qui ont été présentés, aux charges financières, aux charges liées qui ont augmenté de manière inquiétante, j'ai l'impression que ces CHF 400'000.- annuels à la Télécabine c'est un petit morceau de ces frais supplémentaires qui justifierait une hausse d'impôt.

M. le Vice-Syndic : Comme il a déjà été annoncé, durant les deux dernières années, nous avons assaini la situation et nous avons beaucoup diminué les charges fixes. Maintenant, quelle est l'évolution ? Nous allons travailler sur le modèle. En fait, pour que nous puissions faire de nombreux investissements, il faudra augmenter le chiffre d'affaire, toujours dans cette perspective d'évolution

sur 4 saisons dont 10 mois verts, donc beaucoup plus l'été et changer un peu le modèle d'hiver. Pour cela, il faudra demander l'appui des actionnaires par une augmentation de capital. Donc ce chiffre de CHF 400'000.- est réaliste, mais actuellement cela ne peut pas se faire, il faut attendre une ou deux années.

M. le Syndic : Merci M. le Vice-Syndic. Pour la question technique concernant une éventuelle augmentation du taux d'impôt ou jusqu'à quand c'est possible de ne pas l'augmenter, je passe la parole à M. l'Administrateur.

M. Jean-François Rime, Administrateur : Je vais remettre à l'écran la diapositive du plan quinquennal. Vous remarquez la ligne qui se nomme charges/recettes avec des pourcentages qui varient de 100% en 2016 à 108.2% comme hypothèse en 2023. Actuellement la loi cantonale ne permet pas aux communes de présenter un budget où les charges de fonctionnement dépassent de plus de 5% les recettes. Cela veut dire que si cette loi reste en vigueur et selon les hypothèses que nous avons prises pour faire cette planification financière, en 2021 nous serons à 107.2% avec soutien au RM de CHF 400'000.-. La loi actuelle ne permet pas de faire cela. Par contre, ce que j'ai dit dans ma conclusion de présentation, c'est que de nouvelles mesures devront vraisemblablement être prises à partir de 2021 en tenant compte des spécificités du Mouvement comptable harmonisé 2 (MCH2). Cela veut dire qu'en 2021, la loi qui est actuellement en vigueur et qui ne permet pas de présenter un excédent de charges de 5% n'existera plus. Il y aura probablement, mais tout n'est pas encore connu aujourd'hui, une nouvelle loi sur les finances communales qui permettra de puiser dans la fortune au bilan pour financer leur fonctionnement. Les communes pourront présenter des budgets déficitaires même de 10-12-13-15%, jusqu'à concurrence de la valeur de la fortune au bilan. Les experts ne sont pas tous d'accord avec cette façon de faire, mais attendons pour voir.

M. André Gachet : Pour compléter ma question, pouvez-vous me confirmer qu'à partir de 2020 avec un soutien de CHF 500'000.- et en 2021 avec un soutien de CHF 400'000.-, on descendra en dessous de ces 5% ?

M. Jean-François Rime, Administrateur : Non, nous ne serons pas en dessous de ces 5%, nous aurons un dépassement de 7.4%. Mais cette limite de dépassement ne sera plus valable en 2021. Il y aura de nouvelles contraintes par ce nouveau mouvement comptable harmonisé, mais elles ne sont pas encore connues à ce jour, car le Grand Conseil n'a pas fixé en détail le règlement d'application de ce MCH2. Mais selon les informations que nous avons, il semble que la loi des 5% ne sera plus valable. Il y aura une nouvelle permission du dépassement des charges par rapport aux recettes en puisant dans la fortune au bilan de la Commune. Encore une fois, c'est de la musique d'avenir car nous n'avons pas le règlement d'application de ce MCH2.

M. André Gachet : Je me permets d'insister car je souhaite savoir si oui ou non sans les CHF 400'000.- de soutien aux RM nous évitons une augmentation du taux d'impôt dans les deux ans ?

M. Jean-François Rime, Administrateur : Nous n'avons pas le modèle de plan quinquennal avec cette option ce soir. Mais ce qui a été discuté avec le Conseil communal et la Commission financière, c'est que si nous renonçons au soutien des Remontées mécaniques, nous ne sommes pas obligés d'augmenter les impôts.

M. le Syndic : Je souhaiterais faire une remarque concernant ce nouveau système financier « MCH2 ». Cela peut donner un peu de flexibilité mais nous pensons que cette mesure a été faite pour certaines communes qui ont une énorme fortune, et qui malgré tout ne peuvent pas l'utiliser pour investir parce qu'elles sont limitées avec cette règle des 5%. Mais pour Val-de-Charmey qui n'a pas une fortune énorme à l'heure actuelle, bien sûr il y aurait une réévaluation de tous nos

bâtiments, y compris les bâtiments nécessaires à la Commune comme l'école etc., mais nous pensons que pour une Commune comme nous, ce n'est pas une solution profitable.

Mme Viviane Gachet : Vous parlez des charges liées qui explosent. Je suis interpellée que vous preniez comme exemple la construction du CO3 à Riaz et les transports scolaires. Ces montants étaient connus depuis 3 voire 4 ans et dès lors ils devaient figurer sur le plan financier depuis 3 ans. A mon avis, cela ne doit pas être une surprise.

M. le Syndic : Vous avez raison. Nous en avons été informés. Ce qu'il n'empêche que ces montants étaient dans les plans financiers présentés ces dernières années, mais le fait est que cela ne change pas la donne. Cette année cela représente 6.1% de plus. C'est à dire qu'en 2018 nous payions par habitant environ CHF 1'250.- de charges liées et pour 2019 cela représente CHF 2'450.- par habitant. Lorsque vous payez vos impôts, pour une famille de quatre personnes, vous devez penser que vous êtes à environ CHF 9'000.- uniquement pour des charges liées. Ce sont des charges qui nous viennent de l'Etat, et nous ne pouvons pas y déroger. Cela explique aussi qu'il n'y a pas seulement une décision du Conseil communal ou des remontées mécaniques qui font en somme augmenter de façon importante les nécessités de liquidités de la commune.

M. Alain Riedo : Je suis un peu mal à l'aise avec cet objet de votation. Elle a été présentée « oui ou non » à l'augmentation du taux d'impôt, « oui ou non » à la Télécabine. Nous voyons sur la présentation que le soutien à la télécabine passe de CHF 900'000.- à CHF 400'000.-, que les impôts sont augmentés, et malgré tout le ratio charges/recettes se détériorent. Je n'ai pas l'impression que ça soit la Télécabine le problème.

M. le Syndic : C'est juste. C'est la totalité des dépenses. Il y a trois choses qui sont importantes. Il y a ce montant pour la Télécabine, il y a en plus les charges liées dont nous venons de parler, et en plus il y a effectivement des investissements qui ont été faits, comme l'école, et il reste à faire la traversée du Village par exemple. C'est en somme une concentration sur le même moment de trois sources de dépenses relativement importantes.

M. Alain Riedo : Pendant ce temps-là, le soutien à la Télécabine est divisé par deux. Il ne faut pas dire que si nous refusons l'augmentation d'impôt c'est un refus de soutien à la Télécabine. Ce soutien a été divisé par deux. Il a peut-être d'autres économies à faire.

M. le Syndic : Je répète que dans cette demande d'augmentation de l'impôt et dans le budget de fonctionnement, il n'y a pas uniquement des objets liés à la Télécabine. Il y a également d'autres dépenses.

M. François Guex : Le budget communal présente en fait des charges sans les imputations internes de CHF 14'681'900.-. Les 5% représentent CHF 734'095.-. En prenant une augmentation d'impôt telle qu'elle est prévue, comme l'a dit la Commission financière, nous arrivons à un supplément de CHF 440'000.-. Sans augmentation du taux d'imposition, le déficit s'établirait donc à CHF 786'111.-, soit 5.35% de l'ensemble des charges. Le Conseil communal estime nécessaire d'augmenter le taux d'impôt pour CHF 50'000.-, voire CHF 60'000.-, ou encore CHF 70'000.-. Qu'on ne vienne pas me dire que toutes les dépenses ont été examinées au plus près de la réalité. Après avoir enregistré un résultat des comptes 2017 de CHF 637'658.- avec le solde des comptes, l'attribution à la réserve et les amortissements extraordinaires, sans parler du résultat de l'année 2016, proposer une augmentation d'impôt n'est pas très élégante. Elle est inappropriée et constitue la meilleure méthode pour faire fuir les contribuables les plus intéressants. Mon propos n'est pas de couper dans le soutien des Remontées mécaniques, mais bien de revoir certaines dépenses de fonctionnement, notamment celles ayant trait au traitement de certaines catégories du personnel communal. En effet, il ne s'agit pas de diviser l'ensemble de la Commune en menaçant de fermer les installations de

Vounetse pour justifier, dans les années futures, les investissements inconsidérés qui ne sont pas vitaux pour la Commune. La rénovation, agrandissement de l'école, construction d'un centre communautaire étaient nécessaires. S'en suit un amortissement obligatoire et des intérêts conséquents qui pèsent et vont peser sur le budget communal ces prochaines années. Il convient dès lors d'observer une règle absolue pour équilibrer le budget communal, à savoir que le Conseil communal inscrive au budget d'investissement uniquement le montant correspondant aux amortissements obligatoires et le cas échéant aux amortissements supplémentaires. Dans ce contexte, prévoir des investissements jusqu'en 2023 de plus de 41 millions de francs n'est tout simplement pas raisonnable.

M. le Syndic : L'information que je peux vous donner est la suivante. Suite à la réception du budget de fonctionnement initial qui respectait les désirs de chaque conseiller communal pour son dicastère, discuté lors d'un entretien avec M. l'Administrateur, un gros travail d'analyse a été effectué et des budgets revisités avec une économie de Fr. 460'000.-. Il s'agit de réels sacrifices acceptés par les Conseillers sans mettre en péril les droits élémentaires de l'Exécutif envers les citoyens de Val-de-Charmey, dans la gestion de la commune. On ne peut pas toucher à ce fragile équilibre par un tour de passe-passe pour éviter un changement de fiscalité. Sans augmentation de la fiscalité et en maintenant le soutien aux remontées mécaniques, le dépassement des charges par rapport aux recettes serait, selon le plan financier, de + 7,4 % au budget 2020 et forcerait à nouveau l'exécutif à proposer l'augmentation d'impôts actuelle. L'accepter cette année, c'est participer à un équilibre sain des budgets futurs. Même si, à partir du 1^{er} janvier 2021 le couperet des 5% d'excédents de charges qui forcerait à une nouvelle augmentation d'impôts tombera. J'aimerais dire encore quelque chose à propos des investissements. Au niveau des investissements, naturellement chaque conseiller a fait des plans pour le futur, mais chaque investissement est voté, est décidé par cette assemblée et c'est pour cela que vous avez aujourd'hui encore un plan d'investissements sur 5 ans. L'assemblée communale a le pouvoir décisionnel pour chacun de ces investissements. Si nous avons des investissements qui nous semblent nécessaires, nous allons les justifier, mais au final c'est tout de même l'assemblée qui décide. Mais nous ne pouvons pas par principe ne plus rien investir, ce n'est pas possible. Dans certains crédits d'investissement, il y a des besoins pour la population. C'est donc à l'assemblée de prendre ses responsabilités. C'est la réponse que je peux vous donner maintenant.

M. Gérard Stauffer : L'assemblée communale c'est quoi ici? C'est le souverain, c'est le législatif. Le Conseil communal c'est quoi ici? C'est l'exécutif. C'est l'organe que nous avons élu pour mettre en œuvre certaines décisions que nous prenons, et auquel nous donnons certains moyens pour mettre en œuvre ces décisions. La Commission financière, j'espère que je ne me trompe pas, c'est qui? C'est l'organe élu par l'assemblée communale qui est un organe un peu de surveillance sur le Conseil communal, et de l'usage qu'il fait des moyens que nous lui mettons à disposition pour remplir sa fonction. Personnellement, je pense qu'on ferait bien d'écouter une fois la Commission financière. Pas parce que l'on est contre la Télécabine, pas du tout. Parce que comme vous l'avez dit, même si je ne partage pas cet avis, la télécabine fait partie de Charmey. Mais Charmey existait avant la Télécabine. C'est vrai que la Télécabine fait partie du tissu économique et social de ce village. Si j'ai bien lu la documentation qui est passée dans l'Echo Val de Charmey, si je vous ai bien écouté, il n'y a que peu de déficit pour demander une augmentation d'impôt comme l'a rappelé M. Guex tout à l'heure. Ces dernières années, on a mis jusqu'à 6 millions de francs de notre poche pour la Télécabine. Est-ce que ça ne serait pas l'heure et le temps pour qu'une fois la société des remontées mécaniques fasse elle un effort dans notre direction. Que le Conseil communal diminue de CHF 100'000.- son soutien pour l'année prochaine, il n'y aurait pas d'augmentation d'impôt. Et qu'en contrepartie, la Télécabine demande à chaque habitant de cette commune de faire un don de CHF 40.-. Vu que nous sommes environ 2'500, cela donnerait CHF 100'000.- et il n'y aurait pas d'augmentation d'impôt. Et cela coûterait moins cher qu'une augmentation de l'impôt à certains ménages. Concernant les futurs investissements, M. le Syndic a dit que nous avons le droit à des investissements. Je m'interroge parce que je si je gère mon budget de famille avec tout ce que je

pense avoir droit, on risque d'avoir un certain nombre problèmes d'ici quelques années, d'ici quelques mois dans mon budget de famille. Je pense entre autre à la traversée du village qui n'a pas encore été votée. Je me demande sérieusement s'il est responsable de porter la dette par habitant d'ici quelques années de CHF 1'700 à CHF 15'300. Je me pose la question. Je sais qu'il y a des investissements qui sont nécessaires comme la réfection de la route qui mène à Cerniat effectivement. Il y a des investissements qui sont vitaux dans une commune, mais pas tous.

M. le Syndic : Effectivement, nous sommes confrontés à un problème, un problème qui est important mais il ne faut pas non plus oublier qu'à priori les Remontées mécaniques, d'après les études qui existent, donnent 8 millions de retombées sur Charmey. Il ne faut pas oublier cet aspect de l'économie qui tourne grâce aux Remontées mécaniques, et je pense que si elles fermaient aujourd'hui, elles ne rouvriraient jamais. Je l'ai dit, je vous ai donné un aspect de la lettre de M. Curty, l'Etat nous avait informé en 2016 qu'il prendrait leur responsabilité de propriétaire. Voyez-vous, nous avons entendu une quantité d'opinions, plusieurs aspects, plusieurs façons d'aborder le problème. Je me demande s'il est nécessaire de poursuivre ce débat pendant des heures, sans trouver une décision satisfaisante. Il n'y aura jamais de décision satisfaisante pour tout le monde. Jamais une solution ne va émerger de ce débat. La raison est simple, il ne s'agit pas seulement d'un problème comme un réverbère à remplacer, une canalisation à changer. Il s'agit d'une décision stratégique, c'est très différent. Il y a plusieurs éléments qui jouent un rôle dans l'analyse que doit faire chaque citoyen avant de pouvoir se déterminer. Tout d'abord il y a l'économie villageoise et les emplois d'aujourd'hui et de demain, il y a les finances et la fiscalité, et là, la Commission financière est extrêmement claire. Il y a l'environnement politique et législatif. Je vous l'ai dit, au niveau du tourisme, tout bouge dans le canton de Fribourg. Ce n'est pas le moment de changer quelque chose ou de prendre des décisions définitives. Il y a le long terme, et quelles sont les conséquences de la décision aujourd'hui sur l'économie et les emplois d'après-demain ? Est-ce qu'on pourra reconstruire quelque chose comme le tourisme qui va apporter des emplois et du travail ici ? Enfin, il y a le conseil communal, qui en toute transparence, doit donner à l'assemblée les critères de sa recommandation, ce que nous essayons ce soir depuis déjà plus d'une heure. Enfin, Mesdames et Messieurs, il y a le législatif, c'est-à-dire vous. Vous qui avez le privilège, en démocratie directe, de décider. Mais trancher un problème stratégique, multi dimensionnel est quelque chose de malaisé. Le principe démocratique montre ici la difficulté pour chacun de prendre une décision. Chacun de nous aimerait être sûr de ne pas se tromper. Et en plus, nous sommes tous différents. La sensibilité de la personne joue un rôle, sa vision des choses, ses intérêts, ses loisirs, son porte-monnaie, ne l'oublions pas. Aussi, je pense que le débat a certainement été complet et aucune information critique n'a été oubliée.

M. Nicolas Guillet : Est-il vrai que 80% des pertes sont dues au nouveau télésiège ?

M. le Vice-Syndic : Non. Le nouveau télésiège est quelque chose de cher, 8 fois plus cher à l'exploitation qu'un télési. Mais actuellement il est encore récent et ne demande de gros investissements pour sa maintenance. Pour l'instant ses frais sont modestes, mais ce rôle va augmenter fortement à l'avenir.

M. Nicolas Guillet : Je trouve dommage en Gruyère que nos dirigeants, qui ont arrosés les quatre stations, manquent de cohésion. Nous avons une belle région où il y a plein de choses à faire au niveau du tourisme. L'Etat a arrosé à gauche et à droite, et maintenant les collectivités doivent se débrouiller seules. Chacun essaie de tirer la couverture à lui. Je trouve dommage qu'il manque de cohésion au niveau touristique.

M. le Syndic : Vous avez raison. Ce qu'il s'est passé c'est qu'au moment où le gouvernement et le grand conseil, ont décidé d'investir dans le ski, à mon avis, c'est mon avis personnel, ils ont tout simplement oublié de voir quelle était l'importance du marché. Or le marché c'est quoi ? C'est

environ 25% de skieurs en Suisse. Il y a environ 52'000 habitants en Gruyère et cela fait environ 14'000 skieurs, il y a peu d'étrangers qui viennent skier ici. Et probablement que 14'000 ou 15'000 skieurs n'ont pas la puissance économique pour financer 4 ou 5 domaines skiabiles. Mais cela n'empêche pas que Charmey s'est développé notamment avec le ski et doit chercher une autre voie. Nous devons réorienter tout ce tourisme sur l'été, et c'est pour cela que le Conseil communal propose une augmentation de la fiscalité parce que nous sommes persuadés que le Rapido Sky a un rôle important à jouer. Nous le pensons sincèrement. Je me répète peut-être, mais le tourisme est probablement le seul domaine économique avec un potentiel ici. On sait qu'il y a des entreprises qui quittent parfois la vallée pour diminuer leur frais, se rapprocher de leurs clients et des voies de communication. Et je pense qu'il est dangereux au moment où tout ce tourisme fribourgeois bouge, je vous ai cité tout à l'heure ces quatre études importantes, il est difficile de prendre une décision définitive. Mais quelque part, Mesdames et Messieurs, c'est à vous de la prendre cette décision. C'est ça qui fait la difficulté de notre démocratie. Chaque citoyen doit faire ses réflexions, ses analyses et je pense que poursuivre le débat ne fera émerger aucune solution.

M. Benoît Broch : Pour la suite, au point 3 nous sommes entrain de débattre de l'augmentation du taux d'imposition. Mais comment cela va se passer si ce point est refusé ? Que va-t-il se passer juste derrière ? Je constate que nous allons voter également 2 millions de francs pour le bâtiment où nous nous trouvons, car il faut changer la ventilation dans les 10 prochaines années et il faut le voter maintenant, alors que nous sommes entrain de débattre depuis 1h30 pour CHF 600'000.-. Si nous votons non à l'augmentation d'impôt et qu'on ne vote pas les 2 millions, on ne fait pas les travaux du Centre de sports et loisirs ?

M. le Syndic : La solution est relativement simple. Nous allons voter pour accepter ou non l'augmentation du taux d'impôt. Si c'est accepté, nous présenterons le budget de fonctionnement. Si c'est refusé, le budget de fonctionnement qui a été construit en somme avec le soutien aux Remontées mécaniques et avec l'augmentation de la fiscalité, n'est plus d'actualité et nous ne pouvons pas le présenter. Et je l'ai dit en début d'assemblée, la population sera convoquée à nouveau pour une nouvelle présentation de budget de fonctionnement. Une fois ce point de budget de fonctionnement repoussé, nous allons tout de même proposer à l'assemblée les budgets d'investissements et l'assemblée sera appelée à se prononcer.

M. Benoît Broch : Si je peux me permettre, le réseau d'eau, Valtraloc, je pense que c'est une obligation à un certain moment, mais 2 millions pour le CSL pour changer les blocs de ventilation qui doivent être changés dans les dix prochaines années, poser des panneaux photovoltaïques, améliorer l'enveloppe du bâtiment et tout, quand on parle de CHF 600'000.- et qu'on doit absolument augmenter les impôts, mais qu'en 2021 on aura une nouvelle vision qui modifiera la calculation des impôts communaux, j'émet un doute sur l'urgence de ces travaux. Pour le Centre de sports et loisirs qui est déjà comme ça depuis 20 ans, je pense que nous pouvons nous permettre de perdre encore CHF 20'000.- - CHF 30'000.-, ce n'est pas très écologique ce que je dis, pour avoir une vision un peu plus claire, car tout va changer dans 2-3 prochaines années. Il faut fixer les priorités.

M. le Syndic : Vous êtes déjà au point suivant. Chaque investissement sera présenté par le Conseiller communal en charge du dicastère, et l'assemblée votera. Je vous propose de passer à la votation.

Jean-Claude Pierroz : Je demande que la votation se déroule au bulletin secret.

M. Jean-Pierre Pasquier : Moi je vais vous dire ce que je vais voter. Je suis clairement pour une hausse de l'impôt. Pourquoi ? Nous sommes des citoyens, et le citoyen ca n'est pas simplement avoir des droits, c'est aussi assumer ses devoirs et payer des impôts c'est un devoir de solidarité, et c'est aussi le devoir d'assumer une qualité de vie dans le futur. Comme vous l'avez dit, c'est défendre une stratégie du futur, et c'est aussi défendre les emplois. A force de toujours chercher l'efficience, on

crée le « burnout » chez les employés. On parlait de faire des économies sur le personnel de la Commune. Non. A force de leur taper sur le champignon, on va les mettre au « burnout ». Pour assumer notre qualité de vie et assumer les investissements, il faut aussi assumer les devoirs et ces devoirs, c'est de payer un impôt plus cher. Pour moi, c'est sans l'ombre d'un doute.

M. Félix Grossrieder : J'ai bien compris M. le Syndic que vous souhaitiez raccourcir le débat et le stopper. Je suis quelque peu interpellé car il aurait été utile et favorable à ce qu'il y a eu préalablement à cette assemblée, une rencontre avec les citoyennes et citoyens pour en parler. Ce d'autant plus qu'il y a eu de nombreuses réflexions, même si d'aucun n'ont plus voulu poursuivre, par rapport à l'avenir de ce secteur touristique que vous avez évoqué comme étant la colonne vertébrale de notre économie, et qu'il y a fort longtemps que l'on nous explique que les Remontées mécaniques c'est la colonne vertébrale. Je suis interpellé, ce d'autant plus que M. Alain Riedo disait que les pertes ont diminué de moitié alors que nous sommes toujours à environ 50% de pertes du chiffre d'affaire. Donc la proportion reste, à peu de chose près, la même et que les montants entre les CHF 600'000.-, CHF 700'000.-, CHF 800'000.- correspondent à une charge financière d'investissement de l'ordre, j'arrondis de 15 millions. Et que par rapport à ces investissements les priorités sont bien celles du bien-être de la population. Je ne vais pas entrer dans le détail. Pour raccourcir, et par rapport à ce que disait M. Gérard Stauffer, oui les réflexions n'ont pas lieu, ou elles s'arrêtent parce que la réflexion est déjà de trop, et que nous avons eu, et ça tout le monde le sait plus ou moins, mais pour beaucoup encore ils pensent qu'ils sont toujours aussi visionnaires de celles et ceux des années 60. Et ils ont été visionnaires et 60 ans plus tard, on est toujours dans cette même approche et on ne fait toujours pas la réflexion. J'aurais juste quelques questions complémentaires. Sachant que lorsqu'on parle de réduire les pertes, comment va-t-on arriver à réduire les pertes quand on connaît les tarifs qui sont pratiqués pour monter à Vounetse ? Vous le savez mieux que moi, ordre de grandeur CHF 16.- aller-retour, indigène CHF 7.- et les grandes journées CHF 7.- ou CHF 5.- pour tout le monde. Je me réfère simplement aux tarifs de la Videmanette, où vous faites l'aller-retour, pratiquement sur une même installation et même distance, pour un montant de CHF 45.- Mes questions seront les suivantes : Avez-vous reçu une comptabilité analytique c'est-à-dire, séparée entre le restaurant et les installations ? Dans les arguments évoqués dans l'Echo Val de Charmey, il a été question de professionnel pour le Restaurant de Vounetse. Devons-nous en déduire que vous avez confié le restaurant pour une location de CHF 0.- ? J'insiste de franc zéro. Vous avez évoqué également de nombreuses reprises des retombées économiques. Soit dit en passant lorsqu'on parle de l'activité touristique de Charmey, la durée moyenne de séjour et de l'ordre de 1.3 nuitée pour l'hôtellerie. Ces 1.3 nuitées par rapport à la moyenne suisse de l'ordre de grandeur de 2 nuitées. Elles ne proviennent en tous les cas pas des Remontées mécaniques mais des Bains de la Gruyère. Et que lorsque l'on parle des retombées notamment sur l'économie en général ou les restaurants, j'ai été très interpellé et tout-de-même un peu inquiet, c'est pour cela que je peux le préciser, de l'exemple de cette journée que vous passez à Vounetse, et puis au retour vous retirez un bon pour un café chez Mc Donald à la Tour-de-Trême. C'est magnifique, mais ça m'inquiète et ça m'interpelle. De plus vous est-il venu à l'idée de faire participer celles et ceux qui profite de ces retombées mais non pas uniquement les contribuables, mais celles et ceux qui semble-t-il profitent de ces retombées économiques ? Et en plus lorsque je lis l'article paru samedi dans le journal régional où il est question des liquidités « on arrivera peut-être pas à payer la totalité des fournisseurs mais on est largement couvert par la fortune de la société ». C'est une déclaration du directeur de la société pouvez-vous nous dire à quoi tient cette fortune ?

M. le Syndic : Vous avez posé une quantité de questions. Tout d'abord, je commencerais par l'information à la population. Je crois que cela fait un moment déjà que nous avons expliqué notre compréhension du tourisme à la population. Nous avons fait une réunion avec toute la population, une réunion avec toutes les commissions communales. La réflexion des années 60, c'était en effet un travail de pionnier de partir dans une direction que ces gens ont dû identifier. En voyant l'exemple ailleurs, ils ont monté quelque chose qui était adapté probablement à la situation de l'époque mais

qui, avec les aléas climatiques et la diminution du ski de piste, devient lourd à porter parce que nous avons des installations un peu surdimensionnées, mais aussi par le fait que le travail sur l'été n'a pas été fait comme il aurait peut-être pu être fait. A l'heure actuelle, si nous avons beaucoup moins de neige et qu'on veut sauver cette télécabine, il faudra essayer de multiplier les activités estivales. Je ne pense sincèrement pas que nous avons caché quelque chose à la population. Maintenant concernant le tarif de Vounetse et les conditions de contrat pour le restaurant, je pense que M. le Vice-Syndic est plus à même de vous répondre. J'ajouterais juste une chose concernant les retombées économiques et la contribution des gens qui en profite. Il y a une contribution volontaire qui se fait à destination de l'Association touristique des 3C et qui est payée par des personnes, des entreprises qui travaillent dans le tourisme ou qui profitent du tourisme sur le territoire communal.

M. le Vice-Syndic : Concernant la comptabilité analytique, dans notre comptabilité, il y a une séparation totale entre les transports et le restaurant. Nous avons un chiffre pour les transports CHF 1'118'840.-. On sait exactement combien ont rapporté les voyageurs de l'été et combien ont rapporté les voyageurs de l'hiver. Pour le restaurant, c'est aussi le cas. On sait combien on a gagné pendant l'été et combien on a gagné pendant l'hiver. On enlève les marchandises et on a pour le restaurant une marge brute de CHF 299'055.- dans le dernier exercice. Donc nous avons effectivement une vue analytique sur les transports et sur le restaurant. Maintenant, concernant la famille Poidevin, ils ne sont pas gérants. On ne met pas à disposition gratuitement le restaurant. Ils sont salariés de la télécabine et touchent une participation au bénéfice pour les encourager à rapporter plus d'argent. Pour ce qui est du bon Mc Donald, c'est une décision de M. Sébastien Jacquat. En fait, c'était quoi le deal ? C'était que Mc Donald offrait une publicité gratuite qui passait sur les écrans tous les jours dans leur établissement de La Tour-de-Trême. Pour la situation financière, je crois que ce qui nous menace, ce n'est pas le dépôt de bilan, ce qui nous menace c'est le manque de liquidités.

M. Henri Ding : J'aimerais simplement et très brièvement revenir sur une déclaration que vous avez fait précédemment au sujet de la Commission financière, en déclarant qu'elle devait tenir compte de considérations plus larges que le côté financier. Or, je précise que la loi sur les communes prévoit que la CF doit faire son ouvrage uniquement sur l'aspect financier et ne doit pas tenir compte d'autres considérations. C'est ce que nous avons fait.

M. le Syndic : Je suis tout à fait d'accord avec vous. Je me suis peut être mal exprimé. Ce que je voulais dire c'était qu'automatiquement pour certaine chose, quand l'économie future peut être touchée, les réflexions politiques peuvent différer des réflexions financières. Je ne mets pas en doute le rapport de la Commission financière.

M. Gérard Stauffer : Je pense qu'il n'est pas juste de tout focaliser, comme disait M. Alain Riedo, sur la Télécabine. Il a raison, mais il est temps que cet organe qu'est le législatif donne un signal politique au Conseil communal pour lui dire « maintenant sortez de vos ornières, explorez d'autres voies possibles d'économie. ». Il est aussi temps de donner un signal politique au canton, parce qu'aussi longtemps qu'on votera des oui à des subventions, le canton, vous pensez bien, sera-t-il assez stupide pour nous dire qu'il pourrait peut-être nous accorder une aide. La lettre de M. Curty, c'est une lettre de politicien, il est peut-être temps d'avoir le courage de poser un acte politique à l'égard du canton en disant stop, à vous de prendre une part de responsabilité.

M. le Syndic : Je vous remercie pour votre intervention. C'est ce que nous faisons. Nous avons demandé plusieurs fois, si j'ai bonne mémoire, M. Félix Grossrieder et M. Jean-Pierre Thürler l'ancien directeur des Remontées mécaniques, avaient pris contact avec la Commission économique du Conseil d'Etat en 2011. Si je ne me trompe pas, M. Félix Grossrieder avait rencontré M. Vonlanthen en 2012. Nous avons rencontré la même commission économique en 2016, nous avons eu l'occasion d'en parler avec un Conseiller d'Etat lorsqu'il y a eu l'audit en 2017. Je pense que nous avons eu

énormément de contact avec le Conseil d'Etat, en particuliers quand ils nous disaient qu'ils prendraient leurs responsabilités de propriétaire. J'ajouterais encore une chose concernant l'aide de l'Etat. Je crois que l'Etat ne peut pas faire une politique spécifique pour Val-de-Charmey en décidant de participer au fonctionnement des RM. Du reste, le Conseil communal, quand il avait rencontré en 2016 le Conseil d'Etat, avait fait une proposition différente. C'était une proposition où on demandait aux Transports publics fribourgeois (TPF) de prendre la disponibilité technique des installations. Il y avait encore un argument auquel on pensait. La population suisse vieillit. Tout le monde sait que les couples urbains ont toujours moins de véhicule. Et puis il y a encore une autre chose, il y a toujours moins de jeunes qui passent leur permis de conduire. Vous allez me dire « qu'est-ce que ça a à voir avec la Télécabine de Charmey ? » Et bien on pense que dans l'avenir, l'accès à la montagne deviendra dépendant des pouvoirs publics et que quelque part, c'est un élément qui doit jouer un rôle dans la stratégie au niveau du canton. Comme je vous l'ai dit, pour le moment, tout bouge, mais on a très peu d'information à part le fait que l'Etat ne participera pas au fonctionnement.

M. Laurent Charrière de Cerniat: J'ai l'impression que la Commission financière nous a donné un signal d'alarme ce soir, mais vous n'avez vraiment pas envie de l'entendre d'après toute la discussion qui s'est passé. Il n'a jamais été tenu compte de l'avis de la Commission financière qui est notre garde-fou.

M. le Syndic : Il serait erroné de penser que le Conseil communal ne tient pas compte ou ne veut pas entendre la Commission financière. C'est parce que nous avons deux approches du problème qui sont différentes. Le Conseil communal aborde le problème d'une façon un peu différente en essayant de penser à des choses qui ne sont pas directement financières. C'est la réponse que j'ai donnée au Président de la Commission financière. Je ne veux pas revenir là-dessus, je l'ai expliqué c'est une décision stratégique et multidimensionnelle. On a tout entendu à travers le Village. On m'a même suggéré de fermer le Centre de sports et loisirs alors que dans la piscine il y a presque la totalité des enfants de la Gruyère qui viennent apprendre à nager. J'ai également entendu, pas plus tard que vendredi dernier, des gens qui font courir une rumeur comme quoi l'augmentation des impôts provient d'un dépassement du budget de CHF 800'000.- sur l'école, c'est n'importe quoi. Nous sommes dans une situation qui est effectivement un peu spéciale et à un moment donné, chaque citoyen doit prendre sa responsabilité et voter. Nous pensons avoir un programme juste. Mais en définitif c'est la confrontation de façons de voir le problème, je crois que nous l'avons exposé d'une façon transparente, autant le Conseil communal, autant la Commission financière, et autant les remarques que vous faites actuellement. Mais encore une fois, aucune solution ne va naître de ce débat ce soir. Ce débat avait pour but d'essayer de donner à chacun les informations dont il a besoin pour prendre une décision. Je suis persuadé que si chaque citoyen et citoyenne réfléchit en fonction de la position du CC et de la CF, et qu'il arrive à se décider par rapport à sa façon de voir les choses, la décision sera correcte.

M. Christian Charrière : Alors ce soir, nous sommes à nouveau au pied du mur pour sauver la Télécabine, une augmentation d'impôt à la clé. C'est toujours la même chose. Il y a 450 personnes ce soir, c'est merveilleux. C'est la première fois qu'il y a autant de monde à une assemblée communale. Mais si on en est à cette décision ce soir, c'est peut-être à cause de tous les oui antérieurs (et non ultérieurs) qui ont été donné à ce télécabine. Ben oui il fallait peut être le sauver à l'époque, mais on en est là aujourd'hui. Il y peut-être eu trop de oui, et la Commission financière a donné souvent des alarmes qui n'ont pas toujours été écoutées.

M. le Syndic : A partir du moment où il n'y a pas de question dans votre intervention, je ne vois pas la possibilité de vous répondre. Nous prenons note de votre remarque. Je vous rappelle qu'une votation se déroule au bulletin secret si un citoyen le demande, et que 20% des personnes présentes l'acceptent. Je demande à celles et ceux qui acceptent la proposition de M. Jean-Claude Pierroz de

voter à bulletin secret de se manifester en levant la main s'il-vous-plaît. Il n'est pas nécessaire de compter, il est évident que bien plus que le 20% requis est acquis.

Résultat du vote

➤ Nombre de citoyens présents dans la salle lors de la votation :	451
➤ Nombre de bulletins délivrés :	446
➤ Nombre de bulletins rentrés :	446
➤ Nombre de bulletins nuls :	2
➤ Nombre de bulletins blancs & abstentions :	1
➤ Nombre de bulletins valables :	443
➤ Ont votés OUI :	203
➤ Ont voté NON :	240

L'augmentation d'impôt proposée est donc rejetée.

4.1 Budget de fonctionnement 2019

M. le Syndic : Comme le point 3. de l'ordre du jour « Augmentation du taux d'imposition des PP & PM de 0.898 à 0.95 a été rejeté, le budget de fonctionnement ne sera pas présenté ce soir. Une nouvelle assemblée communale sera convoquée dans les 60 jours qui suivent cette assemblée. Un nouveau budget de fonctionnement sera préparé d'ici là.

M Jean-Pierre Thürler : Tout d'abord merci au Conseil communal pour son travail, son engagement et la clarté des informations qui ont été présentées ce soir. Cependant, je ne partage pas le point de vue du Conseil communal de ne pas entrer en matière sur le budget de fonctionnement. On a eu ce soir beaucoup de mauvaises nouvelles, et ne pas retirer un bénéfice de cette assemblée en traitant le budget de fonctionnement, c'est quelque chose d'encore plus négatif et nous allons être la risée de la république demain dans la presse. J'ai une proposition à faire conformément à l'article 88, alinéa 3 de la loi sur les Communes. L'assemblée est souveraine pour décider des dépenses budgétaires, elle ne peut pas augmenter les dépenses du budget qui sont proposer, elle peut réduire des charges non-spécifiques qui ne sont pas liées par des contrats ou autres dépenses liées prévues par la loi sur les communes. Dans ce sens-là, je fais ouvertement la proposition de réduire de CHF 100'000.- le soutien aux Remontées mécaniques et de diminuer de CHF 100'000.- également les dépenses prévues au Centre de sports et loisirs. Avec ces deux mesures, on va se retrouver à moins de 5% de déficit si le calcul est juste, et je demande au moins que l'Assemblée puisse se prononcer sur cet amendement.

M. le Syndic : C'est une proposition que j'ai envie de rejeter mais selon la loi, la décision ne me revient pas. Nous allons contacter directement M. le Préfet Patrice Borcard. Je dois dire que je ne vous comprends pas non plus. M. le Président du Conseil d'administration des Remontées mécaniques nous a dit d'une façon claire qu'il ne pouvait pas lancer une saison d'hiver avec une somme inférieure à CHF 600'000.-. Cela veut dire qu'avec votre proposition, au printemps il y aura à nouveau un manque de liquidité et qu'il y a bien des chances que la société parte en faillite. Nous vous avons soumis une situation complètement transparente, même si elle était désagréable pour nous. M. le Président du Conseil d'administration vous a dit ouvertement la vérité. Alors retirer CHF 100'000.- du budget que le Conseil d'administration estime comme absolument nécessaire, quelque part j'ai l'impression que c'est une manipulation. Deuxièmement, déduire CHF 100'000.- au budget de ce Centre de sports et loisirs, où voulez-vous les prendre ? Ici nous sommes dans une machine qui coûte cher, c'est un bateau avec lequel il faut faire attention. On parle d'hygiène, on parle de qualité de l'eau, de multiples analyses dans les laboratoires. Alors quoi, vous proposez de diminuer la propreté ? Diminuer la surveillance qui est imposée par les règles de l'APRT ? C'est difficile. Mais je vais me renseigner auprès de M. le Préfet.

M. Jean-Pierre Thürler : Je ne veux pas prolonger le débat mais ce que vous répondez maintenant, l'assemblée est souveraine pour décider. Maintenant je suis bien conscient que retrancher ces montants, cela demandera une analyse approfondie des responsables que ça soit pour le Centre de sports et loisirs respectivement pour la Commune. Mais aujourd'hui rien ne nous dit qu'au mois de janvier, il y aura un budget de disponible pour les Remontées mécaniques. Ça risque d'être encore pire.

M. le Syndic : Il n'y a plus de liquidités. C'est fini. C'est pour cette raison que je ne comprends pas votre proposition. Nous avons débattu, nous avons mis l'assemblée, chaque citoyen face à ses responsabilités, et le citoyen en toute liberté, a décidé. Selon mon impression personnelle, nous essayons de trouver quelque chose pour détourner le vote de l'assemblée, mais la loi est la loi. Je suspens la séance pour contacter la Préfecture, et demande au Conseil de me rejoindre dans la salle du matériel.

M. le Syndic : Je remercie l'assemblée de sa patience et nous reprenons le cours normal de l'assemblée. Nous avons téléphoné à la Préfecture et l'information reçue est la suivante. Tout d'abord je vais vous lire ce fameux article 88 alinéa 3 de la loi sur les Communes « L'assemblée communale ou le conseil général décide du budget sur préavis de la commission financière. Les postes budgétaires dont le montant résulte de la loi, d'une décision spéciale ou d'une obligation envers un tiers, ne peuvent être modifiés. Le montant total des dépenses proposé par le conseil communal ne peut être dépassé sans que soit prévue simultanément la couverture de ce dépassement ». Je veux dire par là que selon la Préfecture, cet article de loi ne parle absolument pas de la proposition qui a été faite. Au contraire, la Préfecture dit d'une façon toute simple qu'il faut faire ce que l'on avait décidé. Qu'une proposition de diminuer certains montants sur certains postes est absolument ingérable parce que n'importe qui pourrait se lever et proposer une diminution de budget qui pourrait l'arranger ou qui pense que le budget est trop élevé. C'est une situation absolument ingérable. Aussi nous continuons l'assemblée comme elle était prévue. C'est-à-dire que nous passons au budget d'investissement.

M. Bertrand Bugnard : Comme la décision de l'assemblée est relativement claire, je ne vois pas pourquoi nous devrions encore passer plusieurs heures à débattre du budget d'investissement alors qu'on aura toute façon pas les moyens de réaliser les objets soumis. Personnellement je propose de clore la séance là, et de rentrer à la maison.

M. le Syndic : Non, c'est une proposition qui arrangerait beaucoup de monde mais ce n'est pas possible. Le budget de fonctionnement ne sera pas présenté. De ce fait, nous passons au budget d'investissement. C'est à l'assemblée de dire si nous avons les moyens ou non de le faire.

4.2 Budget d'investissement 2019

M. le Syndic : L'administration peut-elle demander à Monsieur le Vice-Syndic, aux membres du Conseil d'administration et aux employés récusés des remontées mécaniques de rejoindre la salle. Si tout le monde est là, je donne la parole à Monsieur Etienne Genoud pour introduire le thème.

M. le Vice-Syndic : Chères concitoyennes, chers concitoyens. Pour 2019, le budget des nouveaux investissements présente CHF 8'165'000.- de charges et CHF 2'500'000.- de revenus. Ces revenus proviennent essentiellement des subsides cantonaux pour l'école et Valtraloc, ainsi que la contribution paroissiale de CHF 300'000.- pour la salle associative, donc des investissements pour un montant net de CHF 5'665'000.-. Ils sont tous inclus dans le plan financier 2019-2023 qui vous a été présenté en début de séance par M. l'Administrateur. Leur répercussion se manifesterà dans les budgets de fonctionnement seulement dès 2020 et 2021. Donc ils n'ont pas d'influence sur le budget 2019. Sans augmentation d'impôt, en restant au taux actuel de 0.898 % et sans aide à la Télécabine,

le plan financier montre que nous restons en dessous de la barre des 5% d'excédents de charges jusqu'en 2020 inclus, et par la suite, entre +7% et +9% jusqu'en 2023. Mais avec l'entrée en vigueur du nouveau Modèle comptable harmonisé en 2021, le couperet des 5% forçant à l'augmentation d'impôt tombera. Les crédits d'investissements soumis à votre approbation ce soir sont au nombre de 4 :

- l'assainissement du CSL pour CHF 2'000'000.- dont les travaux se répartiront sur les années 2019 et 2020. Ce point sera présenté par M. Bruno Clément
- l'assainissement du captage des Reposoirs pour CHF 165'000.-, présenté par Mme Clémentine Rime Genoud
- troisièmement, la traversée du village VALTRALOC pour CHF 3'500'000.-, présenté par M. Bernard Rime
- et l'assainissement du réseau d'évacuation des eaux du secteur Pra Gremaud, Répugin, Hêtraie pour un montant de CHF 2'500'000.- dont les travaux seront réalisés également sur deux années. Ce point sera présenté par Mme Clémentine Rime Genoud.

Chaque responsable du dicastère va vous présenter son projet et vous précisera la demande soumise au vote de l'assemblée, et chaque fois la Commission financière communiquera son préavis pour chaque objet et il y aura un vote. Je laisse la parole à M. le Président de la Commission financière qui souhaitait intervenir avant la présentation des objets.

M. Henri Ding : la question qui a été posée tout au début par le Conseil communal lui-même consistait à dire : « la Commune doit-elle renoncer aux investissements prévus ? ». Le budget 2019 qui nous est proposé, abouti à investir assez massivement. Que nous dévoile le plan d'investissements nets d'ici 2023 ?

- 2019 : CHF 5,7 millions
- 2020 : CHF 9,5 millions
- 2021 : CHF 5,7 millions
- 2022 : CHF 3,6 millions
- 2023 : CHF 2,9 millions

soit un total de CHF 27,4 millions pour lesquels le financement passe en majeure partie par l'emprunt.

Quels enseignements pouvons-nous tirer d'une telle planification et ses conséquences financières en matière d'amortissements et d'intérêts ? Arrêtons-nous un instant à quelques repères importants :

Il est intéressant de noter que la proportion des charges d'investissement par rapport aux charges totales (fonctionnement + investissement) a explosé de 17% entre 2011 et 2015 à 43% aujourd'hui. Cela est naturellement la résultante de notre école et de notre salle associative. La capacité totale d'investissement de Val-de-Charmey, calculée par le Service des Communes (SCom) pour 2017 se montait à CHF 16,7 millions. La CF l'évaluait, pour sa part, à CHF 14 millions. Cet indicateur ne nous est cependant pas d'un grand secours puisque, de son propre aveu, le SCom ne refuse jamais un investissement qui a été présenté correctement à l'assemblée communale, et accepté par celle-ci. Il met principalement l'accent sur la planification financière qui permet de voir l'influence des nouveaux investissements sur le compte de fonctionnement, et donc de voir s'il y aura des mesures à prendre. De ce point de vue, l'avenir n'est pas rose. Les résultats du compte de fonctionnement, qui virent au rouge, et l'amortissement des investissements n'apporteront pas la ressource d'autofinancement suffisante pour envisager un désendettement significatif, ni pour financer tout ce qui est entrevu. Tenant compte de la mise en garde du SCom, la Commission financière estime qu'il y a lieu d'instaurer un moratoire des investissements. Et là, je précise que « moratoire » ne signifie pas supprimer les investissements, mais cela signifie retarder les investissements. D'une part, il est impératif de réfléchir aux priorités absolues et accélérer la mise en œuvre de divers chantiers isolés et de moindre importance revêtant un caractère de maintenance, d'entretien et d'étude. Cette

recommandation a déjà été faite l'année dernière dans le préavis de la CF concernant le plan financier. D'autre part un nombre important d'investissements n'ont pas encore été entrepris alors que leur vote en assemblée communale remonte à des années. 11 chantiers votés pour un montant total de Fr. 4'943'000.-, dont :

- 5 chantiers votés avant 2017 (2 en 2011, respectivement 2013) pour CHF 1'663'000.-
- 5 chantiers votés en 2017 pour CHF 2'980'000.-, et
- 1 chantier voté en 2018 pour CHF 300'000.-

Ces investissements sont reportés d'année en année au plan d'investissement. Ils donnent une appréciation globale biaisée des intentions du Conseil communal, voire de la situation financière. Nous terminerons ici en rappelant l'exigence de la convention de fusion avec Cerniat qui stipule à son article 13 que les investissements soient répartis équitablement entre les deux anciennes communes. Dans la situation actuelle, un ralentissement marqué des nouveaux investissements s'impose, sous forme de moratoire comme nous l'avons exprimé précédemment. Ce coup de frein se justifie tant sur le plan financier que sur le plan des ressources humaines communales qui n'arrivent plus à suivre les chantiers des investissements votés. C'est ce que j'avais à dire en introduction des budgets d'investissement.

M. le Syndic : Je tiens à préciser que si certains investissements ne sont pas réalisés, ce n'est pas forcément de la mauvaise volonté, mais bien souvent les retards sont dus à des oppositions. Je passe la parole à M. Bruno Clément pour la présentation du point 5.

5. Crédit d'assainissement du CSL (façades, vitrages, toiture et ventilation) CHF 2'000'000.-

M. Bruno Clément : Comme vous le savez, le Centre de sports et loisirs dans lequel nous nous trouvons est un bâtiment essentiel non seulement pour la Commune Val-de-Charmey, mais également pour la Vallée et pour tout le district de la Gruyère. Il fait d'ailleurs partie des coûts de fonctionnement régionalisé dans le cadre de l'Association intercommunale Sports en Gruyère depuis 4 ans.

Ce bâtiment date de 1972 et présente des charges de fonctionnement importantes. Sa consommation énergétique en fait le poids lourd principal de tous les bâtiments communaux :

- 800'000' kWh par an délivrés par le CAD (soit env. CHF 70'000.-). Cela correspond à env. 100 appartements de 100m² (80kW/an/m² en Suisse)
- et 300'000 kWh d'électricité par an (soit environ CHF 50'000.-). Cela correspond à 85 ménages (moyenne 3500kWh/an en Suisse).

C'est la priorité de l'assainissement des bâtiments communaux. Pour information, les suivants qui sont sur la liste se trouvent à Cerniat. Il s'agit des bâtiments du Closy et de l'école. Cependant, au niveau consommation d'énergie, le CSL reste le principal que nous devons assainir. Le suivi énergétique qui a été fait depuis 2010 a permis d'optimiser pas mal d'éléments, mais la consommation reste très haute avec des variations difficiles à gérer. Cette rénovation s'impose. Cela fait déjà plusieurs années, et même durant la législature précédente, il était dans la planification. Et puis l'analyse de la consommation énergétique qui a été faite, a démontré qu'on avait un système de ventilation qui est obsolète et qu'en refaisant l'enveloppe, c'est pertinent de cumuler en même temps la rénovation des ventilations, vu que la ventilation de cette salle de gym se trouve dans le toit. C'est pour cela que l'investissement prévu au départ a pris de l'ampleur à cause de ces monoblocs de ventilation.

En détaillant l'investissement à effectuer pour ce bâtiment, il y a tout d'abord son enveloppe. Des travaux ont déjà été effectués pour la piscine tel que le vitrage et la buvette qui sont aux normes, mais par contre le vitrage de cette salle de gymnastique, la toiture et les façades est, ouest et nord

seraient à refaire avec une isolation, ceci pour un montant de CHF 817'000.-. Comme je l'ai dit, le système des deux monoblocs de ventilation qui ventilent la piscine et la salle de gym sont complètement obsolètes et pourraient créer certains problèmes de pannes qui seraient beaucoup plus difficiles à gérer en cas de changement d'urgence. Ceux-ci sont planifiés en fonction des entretiens qui seront faits sur ce bâtiment pour limiter la fermeture du CSL. Ces deux blocs de ventilation représentent également un total de CHF 843'000.-, environ CHF 400'000.- chacun. Un troisième point a été discuté pour cette rénovation, il s'agit de profiter de l'exposition optimale du toit pour poser 250 m2 de panneaux solaires photovoltaïques pour une puissance de 29.9 kW, qui permettrait une production annuelle de 33'000 kWh. Vue l'exposition idéale, le fait que le bâtiment consomme beaucoup d'électricité, il y a une possibilité d'auto-consommer ce courant et de rentabiliser cet investissement à raison d'environ CHF 6'000.- d'économie de courant par année. Ces panneaux seraient amortis en une dizaine d'années car leur coût est d'environ Fr. 69'000.-.

Pour terminer, un autre élément est déjà prévu, c'est la pose de panneaux solaires thermiques pour favoriser le chauffage de l'eau. Nous avons reçu une offre d'un groupe de citoyens d'auto-construction, c'est donc un système qui ne coûterait rien à la Commune et qui permettrait d'économiser de la chaleur. Ce projet n'est pas encore confirmé mais a déjà été étudié. Enfin, il y a d'autres éléments externes qui sont prévus dans cet investissement. Il s'agit d'une plateforme d'élévation pour avoir accès à cette salle avec du matériel et des personnes. Cette plateforme se situerait du côté ouest de la salle pour un montant de CHF 83'000.-.

On profiterait de refaire la terrasse pour améliorer l'exploitation de la buvette, ainsi que l'aménagement d'un terrain multisports sur les terrains peu valorisés à côtés des tennis, le tout pour un montant d'environ CHF 95'000.-.

En résumé, voici le budget :

Etude complémentaire et coordination du mandat :	CHF 40'000.-
Changement monobloc de ventilation piscine	CHF 443'000.-
Changement monobloc de ventilation salle gym	CHF 400'000.-
Diagnostic amiante	CHF 10'000.-
Assainissement de l'enveloppe du bâtiment	CHF 817'000.-
Plate-forme élévatrice	CHF 83'000.-
Aménagements extérieurs	CHF 65'000.-
Frais secondaires	CHF 22'000.-
Espace multisports	CHF 30'000.-
Panneaux solaires photovoltaïques	CHF 69'000.-
Panneaux solaires thermiques	CHF 1'000.-
Divers	CHF 20'000.-
Total	CHF 2'000'000.-

Ce sont des assainissements qui permettent d'obtenir des subventions notamment au niveau du bâtiment, estimé environ à 10%, soit CHF 84'000.-. Pour les économies d'énergie liées aux ventilateurs, on devrait aussi avoir une subvention de CHF 50'000.-, et pour le solaire également CHF 16'000.-. Ce qui fait un total d'environ CHF 150'000.- de subventions que nous n'avons pas mis en déduction du budget, mais qui nous permettrait peut-être d'arriver en dessous des CHF 2'000'000.- si tout va bien.

Pour conclure, on peut dire que cet investissement est intéressant à plusieurs titres. Premièrement sur ses économies d'énergie qui permettraient également une rentabilité, en fonction des subventions, entre 20 et 30 ans de rentabilité. On augmente considérablement le confort et l'attractivité du Centre de sports et loisirs qui est aussi une infrastructure régionale et d'intérêt touristique. Cela nous permet d'anticiper les risques de pannes au niveau de ces ventilations comme je l'ai dit, qui nécessiteraient des coûts beaucoup plus importants de remplacement en cas d'urgence. Et puis enfin, c'est aussi une cohérence avec la politique énergétique de la Commune labellisée « Cité de l'Energie » qui s'engage pour la transition énergétique de la protection du climat. Ces éléments seraient étalés sur deux ans ce qui permettrait également d'optimiser le calendrier de ces travaux pour fermer au minimum le Centre et de répartir cet investissement sur deux exercices comptables.

Montant du crédit demandé	Fr. 2'000'000.-
Frais financiers annuels : 1.5% intérêt / 3% amortissement	Fr. 90'000.-

Je vous remercie de votre attention et je passe la parole à M. le Président de la commission financière.

M. Henri Ding: La CF estime qu'il est prématuré de procéder, en cette fin d'année compliquée, au vote d'un investissement si lourd. Se référant au moratoire évoqué tout à l'heure, la CF préavise donc défavorablement le projet et en recommande le report.

M. le Syndic : Merci Monsieur le Président. Y-a-t-il des questions ?

M. André Gachet : Vous avez parlé de l'utilisation de cette salle omnisport, je pense surtout à l'utilisation de la piscine par d'autres communes ou d'autres groupes d'élèves. Quelle est la part en pourcentage des frais de fonctionnement de cet immeuble qui est remboursé par les autres utilisateurs ?

M. le Syndic : Il y a une participation de l'AISG, c'est-à-dire la totalité des Communes de la Gruyère d'environ de CHF 160'000.- à CHF 190'000.- par année, c'est-à-dire qu'ils nous paient la moitié du déficit de fonctionnement. Dans le budget 2019, la participation de l'AISG est d'environ CHF 196'000.-. Les coûts totaux supportés par la Commune Val-de-Charmey représenteront au budget 2019 CHF 388'700.-.

M. Jean-Bernard Fasel : Est-ce qu'on ne pourrait pas répartir ces investissements en 3 sections ? Charmey jouit de ce label, donc les panneaux solaires photovoltaïques, qui ne coûtent pas très chers, seraient intéressants à installer pour rapporter un profit immédiat à la Commune. Et par la suite nous pourrions remplacer la ventilation et l'enveloppe du bâtiment. C'est une suggestion.

M Bruno Clément : C'est difficile de mettre des panneaux solaires et dans un deuxième temps faire la réfection du toit. Il y a une cohérence d'aller par étape pour économiser l'énergie avant d'en produire. Donc d'abord refaire le toit, et ensuite nous poserions les panneaux solaires. Pour ce qui est de la ventilation, il faut de toute façon faire un trou dans le toit pour amener la ventilation, donc cela n'aurait pas de sens après la réfection du toit.

M. le Syndic: Celles et ceux qui acceptent le crédit d'assainissement du CSL (façades, vitrages, toiture et ventilation) pour un montant de CHF 2'000'000.- sont priés de se manifester en levant la main s'il-vous-plaît?

Résultat du vote : Le crédit d'assainissement du CSL est refusé par 198 NON, 105 OUI et 24 abstentions

6. Crédit d'assainissement du captage des Reposoirs CHF 165'000.-

Mme Clémentine Rime Genoud: Lors de la dernière inspection du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV), il s'est avéré que la chambre de captage de la source des Reposoirs était non-conforme aux règles reconnues de la technique en raison d'éléments corrodés. Un assainissement est exigé. Etant donné l'ancienneté du captage qui a plus de 70 ans, nous avons opté pour une réfection complète de l'installation. Nous profitons de ces travaux pour remplacer également le dernier tronçon de conduite encore en Eternit dans ce secteur d'une longueur de 130 mètres environ.

- Crédit demandé: CHF 165'000.-**
- Frais financiers annuels : 1.5% intérêt / 4% amortissement : CHF 9'075.-**

La parole revient maintenant au Président de la Commission financière, M. Henri Ding, pour son rapport.

M. Henri Ding : Pour autant que la réserve obligatoire soit suffisamment financée, il n'y aurait aucune charge financière relative à cet objet (couverture de l'amortissement par prélèvement à la réserve, et financement assuré par les disponibilités financières réservées à l'approvisionnement en eau). Dans le cas où la réserve obligatoire n'est pas suffisante, les charges financières sont les suivantes : Intérêt : 1,5%, amortissement 4%, au total Fr. 9'075.- par année. La CF prévoit favorablement le projet.

M. le Syndic : Celles et ceux qui acceptent le crédit d'assainissement du captage des Reposoirs pour un montant de Fr. 165'000.- sont priés de se manifester en levant la main s'il-vous-plaît ?

Résultat du vote : Le crédit est accepté à l'unanimité.

7. Crédit d'aménagement de la traversée du village « Valtraloc » CHF 3'500'000.-

M. Bernard Rime: Dans l'Echo Val-de-Charmey, nous avons essayé de vous donner une information des plus complètes parce que c'est un sujet très technique.

Juste un bref résumé : VALTRALOC, VALorisation des espaces routiers en TRAVersées de LOCALités. Comment en est-on arrivé là ? C'est tout simplement que durant les 50 dernières années, nous avons donné la priorité aux voitures à travers les villages, et maintenant on se rend compte qu'il est temps de redonner la place aux habitants ainsi qu'à la vie locale. Un autre but recherché c'est également d'améliorer la sécurité. C'est un point qui va principalement nous occuper dans ce projet. Donc ce projet, il a déjà pris naissance en 2010 avec les premières études qui ont été faites. Par la suite nous avons confié le dossier à un bureau spécialisé pour une étude plus particulière de ces aménagements, suivie de la mise à l'enquête préalable auprès des services cantonaux. La Commission d'aménagement a également été consultée à deux reprises avec des retouches selon les remarques, puis nous avons pris contact avec les entreprises de transports pour aboutir au projet qui vous est présenté ce soir.

Tronçon 1 : Piscine – Rte du Gros-Plan

La route est modifiée de telle manière à ce que le tourné à gauche vers la rue « Riau de la Maula » soit remplacé par une bande polyvalente partant de l'arrêt de bus « Charmey, La Corbettaz »,

direction Broc, jusqu'à devant le bâtiment de la Coop. Cette bande est protégée par un îlot à ses deux extrémités, de même que le passage piéton existant en direction de la rue « Riau de la Maula ».

Les trottoirs ne sont que peu affectés si ce n'est par un élargissement en direction de la chaussée. Une rangée d'arbres sera mise en place autant dans un contexte esthétique qu'un contexte utile (ombrage du trottoir). Un nouveau passage piéton est aménagé au droit de l'« Allée du Pra », il est sécurisé par une légère rampe pavée. En revanche, la traversée piétonne au droit de la rue « Les Planches » est supprimée.



Plan tronçon 1 : Piscine. – Rte du Gros-Plan

Tronçon 2 : Centre Village

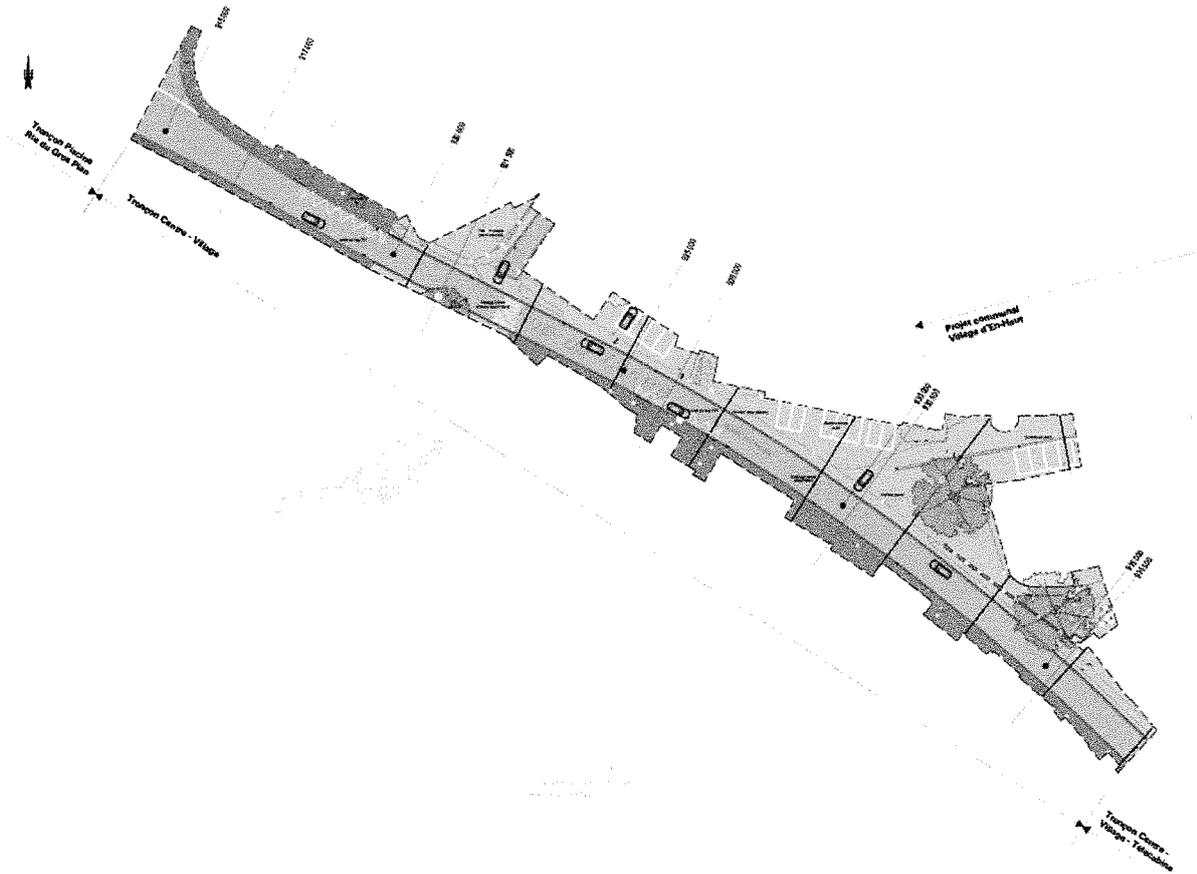
La chaussée projetée a une largeur de voie plus étroite que la chaussée existante. La première partie du tronçon s'étend de l'« Allée du Pra » jusqu'au restaurant de « l'Enclume ». Elle comporte également la place sur le secteur « Lévanches », devant l'école primaire. La deuxième partie se situe sur la route « Village d'Enhaut » et ses accès jusqu'à la rue « Le Clos ».

Partie 1

Un trottoir franchissable est aménagé jusqu'au nouvel arrêt de bus direction Jaun où il sera surélevé pour atteindre une hauteur de 16 cm par rapport à la chaussée. Un arrêt de bus direction Broc est également aménagé avec une bordure haute également de 16 cm. Sur ce tronçon, la chaussée sera délimitée par des bordures franchissables hautes de 4 cm. Le passage piéton, actuellement devant le « Romantik Hôtel l'Etoile », est déplacé devant l'«Ecole et Vols biplaces ». Sur le front Nord, en lien avec l'aménagement du Village d'En-Haut, un revêtement différencié (pavage, enrobé structuré ou pépite) prend place des pieds de façades aux bordures, trottoir inclus.

Partie 2

Sur la rue du « Village d'Enhaut » le choix a été fait de dégager le front bâti Nord et de réserver la moitié Sud de la rue au stationnement. Sur l'ensemble de ce secteur, un revêtement différencié de celui de la RC prend place de façade à façade, marquant le caractère historique du Village d'En-haut (pavage, enrobé structuré, pépite). Au milieu de la chaussée une cunette, récolte les eaux de ruissellement et sépare les places de stationnement de l'espace réservé à la circulation.

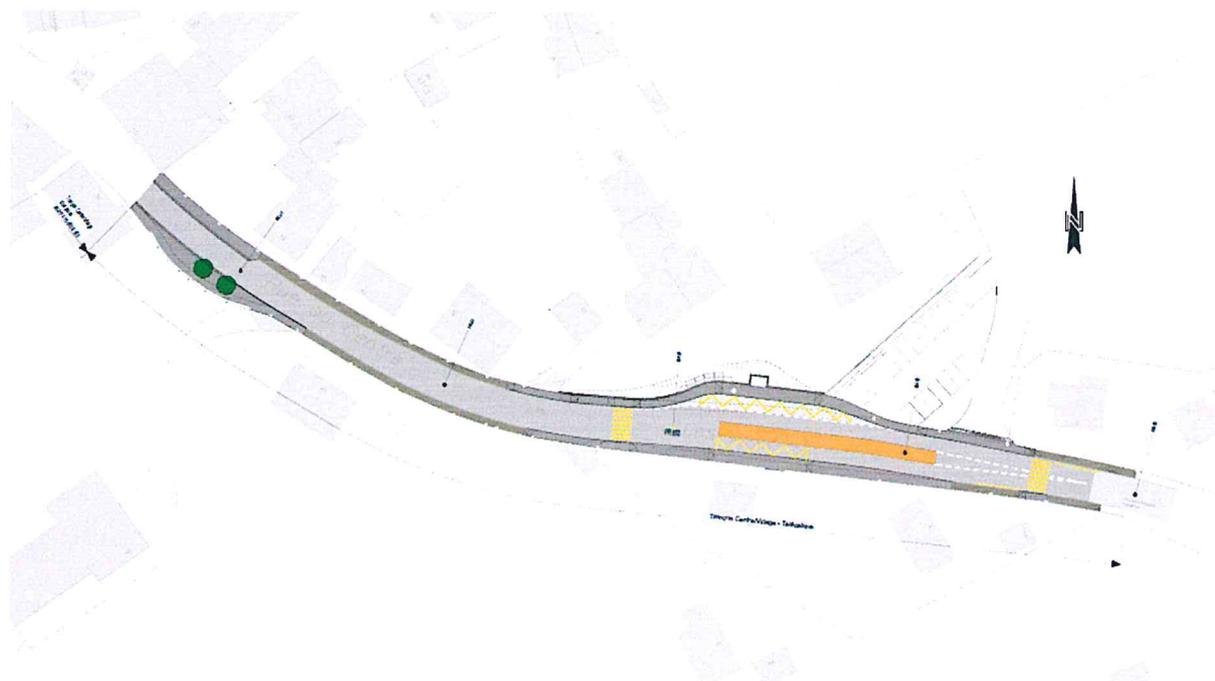


Plan tronçon 2 : Centre Village Piscine.

Tronçon 3 : Centre Village – Télécabine

Ce tronçon comporte un arrêt de bus « Charmey Village », direction Jaun, qui est déplacé en face de l'accès à la Télécabine. L'actuel est comblé et l'utilisation de la surface est donnée à un usage piéton. En direction de Jaun, l'arrêt de bus « Charmey, télécabine » est aménagé sur la chaussée et comporte un trottoir surélevé de 16 cm par rapport à la chaussée. En direction du Bulle, c'est un arrêt de bus en encoche qui est projeté avec un trottoir haut de 16 cm par rapport à la chaussée et comporte un abri.

Le passage piéton au droit de la rue « Le Clos » est déplacé en direction de Jaun d'environ 20 m. En aval, le passage piéton au droit de la limite des parcelles N° 4132 et 4133 est déplacé en amont d'environ 20 m également. Une bande polyvalente au milieu de la chaussée est aménagée devant l'arrêt « Charmey, télécabine » et s'étend jusqu'au bâtiment de la parcelle N°4132, devant le passage piéton. Cette bande est protégée à son extrémité direction Broc par un îlot et se termine par un marquage en biseau devant le passage piéton. Les trottoirs franchissables possèdent une bordure de 6 cm de hauteur et s'abaisseront en cas de traversée piétonne. La route au niveau des nouveaux arrêts de bus est plus étroite afin de limiter la vitesse de circulation lorsque les transports en commun déposent leur clientèle.



Plan tronçon 3 : Centre Village - Télécabine

Montant total des travaux : Fr. 4'800'000.-

Participation de tiers : Fr. 1'300'000.-

Crédit sollicité : Fr. 3'500'000.-

Intérêt : 1.5% / Amortissement : 4% - Frais financiers annuels : Fr. 192'500.-

La parole revient maintenant au Président de la Commission financière, M. Henri Ding, pour son rapport.

M. Henri Ding : La planification de ce chantier n'est pas précisée. La CF a pris note que des travaux d'aménagement du réseau de chauffage à distance (CAD) vont reprendre au printemps 2019, entravant certainement l'aménagement de la traversée du village. D'ici-là, c'est-à-dire au mois d'avril, une assemblée communale sera régulièrement convoquée en vue de l'approbation des comptes 2018. La Commission financière estime donc qu'il est prématuré de procéder, en cette fin d'année compliquée, au vote d'un investissement si lourd et se référant au moratoire évoqué tout à l'heure, la CF préavise défavorablement le projet et en recommande le report.

M. Félix Grossrieder : Je pense qu'il est prioritaire et impératif de fixer la priorité liée à la sécurisation des élèves de l'école, et de s'en tenir à cette partie zone 30 Km/h. Il serait souhaitable de fixer cette priorité sur le principe, à moins que vous ayez déjà un montant séparé pour cette partie. Je demande que l'assemblée puisse se prononcer uniquement sur ce point.

M. Bernard Rime : J'avoue que je comprends et je serais assez favorable à cette proposition mais je ne sais pas dans quelle mesure nous pourrions séparer ce tronçon. Je ne peux rien dire de plus ce soir car il faudra déposer le dossier. Si le projet est accepté ce soir, le dossier de mise à l'enquête définitive sera publié avec l'ensemble des tronçons. Nous allons étudier la proposition et essayer de la négocier avec les services cantonaux.

M. Joseph Ruffieux : Je pense que vous voyez de nouveau un peu trop grand. Charmey devrait être un peu plus modeste. Je pense que la traversée complète du village devrait être reportée à plus tard.

La partie centrale peut être faite plus rapidement. Par la même occasion, vous avez prévu à plusieurs endroits des arbres pour faire de l'ombre. Mais ceux-ci font de la glace l'hiver et créent beaucoup de problèmes de déneigement. Il y a tout à fait trop d'arbres sur le tracé. Deux arbres plantés sur la place de l'arrêt de bus devant « la Grappe », je n'en vois pas l'utilité. Il faudrait revoir le projet un peu plus modestement.

M. Pascal Engler : Juste une information. Le dossier peut sans autre être déposé à l'enquête même si le résultat du vote de ce soir est négatif.

M. Pierre Savary : Comment cela coûte-t-il de mettre à l'enquête deux panneaux 30Km/h pour la sécurité des enfants, y compris la fourniture des panneaux ?

M. Bernard Rime : Cela fait partie d'un tout. Vous savez que l'on ne peut pas poser des panneaux sans autorisation du canton. Nous allons reprendre notre bâton de pèlerin et aller discuter avec le Service des points et chaussées, mais nous ne pouvons pas vous donner de réponse précise.

Mme Sieber Francine : Il me semble que le tronçon actuel depuis la Corbetta jusqu'à l'allée du Pra convient très bien. Avec la présélection pour tourner à gauche et les passages piétons, les automobilistes sont attentifs et réduisent leur vitesse. Avez-vous enregistré des accidents sur ce tronçon ? Si ce n'est pas le cas, et vu l'état de nos finances, ne pourrait-on pas envisager de laisser ce tronçon tel quel.

M. Bernard Rime : Le projet a été vu comme un tout. Nous allons reprendre le dossier de manière plus réduite, selon vos demandes.

M. Damien Genoud : Ce qui m'intrigue surtout c'est que nous parlons ici de CHF 4'800'000.- et on ne sait pas ce qui est à faire obligatoirement. Je pense que si nous réalisons vraiment ce qui est obligatoire, nous arriverons à un montant bien plus bas. Je pense qu'une étude clairement plus précise par rapport à l'obligation est nécessaire.

M. Bernard Rime : Je pense que par rapport à l'enquête préalable qui a été déposée, c'est le résultat qui vous est proposé ce soir. Les chiffres sont réalistes et ont été calculés sur la base de comparatif. Nous travaillons avec des bureaux professionnels, je crois qu'ils ont assez d'expérience dans le domaine. Naturellement, la mise en soumission donnera peut-être des chiffres inférieurs, et il est clair que nous n'allons pas utiliser la totalité du crédit, mais au contraire faire en sorte d'avoir les meilleures conditions possibles.

M. le Syndic : Celles et ceux qui acceptent le crédit d'aménagement de la traversée du village « Valtraloc » pour un montant de CHF 3'500'000.- sont priés de se manifester en levant la main s'il-vous-plaît ?

Résultat du vote : Le crédit est refusé à une très large majorité.

8. Crédit d'assainissement protection des eaux secteur Pra Gremaud CHF 2'500'000.-

Mme Clémentine Rime Genoud: Il s'agit là de la réalisation du réseau d'évacuation des eaux en mode séparatif (séparation des eaux claires et des eaux usées par la construction d'un nouveau collecteur pour les eaux usées), conformément au concept du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la commune. Ces travaux découlent de l'obligation des communes à se conformer à la législation fédérale sur la protection des eaux, dans le but de réduire la quantité d'eau traitée par la

STEP et de protéger les milieux récepteurs (rivières, lacs) lorsque de gros débits s'y déversent. Les travaux seront réalisés sur 2 ans.

- Crédit demandé : Fr. 2'500'000.-**
- Frais financiers annuels : 2% intérêt / 4% amortissement : Fr. 137'500.-**

La parole revient maintenant au Président de la Commission financière, M. Henri Ding, pour son rapport.

M. Henri Ding : L'évacuation des EC/EU s'effectue normalement, certes pas en système séparatif, mais il n'y a en l'occurrence pas de degré d'urgence. Pour ce chantier-là, la CF estime qu'il est prématuré de procéder, en cette fin d'année compliquée, au vote d'un investissement si lourd. Se référant au moratoire évoqué tout à l'heure, la CF préavise donc défavorablement le projet et en recommande le report.

M. le Syndic : **Celles et ceux qui acceptent le crédit d'assainissement de CHF 2'500'000.- pour la protection des eaux secteur Pra Gremaud tel que présenté sont priés de se manifester en levant la main s'il-vous-plaît ?**

Résultat du vote : Le crédit est refusé à une très large majorité.

9. Approbation des nouveaux statuts du RSSG

M. Etienne Genoud: Nous venons de vivre un bouleversement des lois cantonales fribourgeoises dans le domaine santé-social :

- La création d'une Loi sur les Seniors (LSen), entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2016
- La fusion de deux lois distinctes (la loi sur les établissements médico-sociaux du 1^{er} janvier 2002 et la loi sur les aides et les soins à domicile du 1^{er} janvier 2006) désormais réunies en un seul texte légal : la Loi sur les Prestations Médico-Sociales (LPMS), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018
- La création d'une Loi sur l'Indemnité Forfaitaire (LIF) destinée aux proches-aidants, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Ceci a des conséquences pour l'association Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) au niveau de ses Statuts. Pour des raisons de lisibilité, et pour éviter l'énumération de toutes les modifications nécessaires, le Service des Communes (SCom) a proposé au Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) une révision totale du texte de ses statuts.

Les conseillers juridiques du Service des Communes et la Direction de la Santé et des Affaires sociales ont préavisé favorablement ces nouveaux statuts. Le comité du Réseau Santé Social de la Gruyère les a approuvés à l'unanimité et l'Assemblée des Délégués des communes de la Gruyère (24 présentes sur 25) les ont acceptés avec 92 voix pour, 0 contre et 15 voix d'abstention le 14 juin 2018.

C'est au tour des assemblées des 25 communes gruériennes qui font partie de l'association intercommunale « Réseau Santé et Social de la Gruyère » d'approuver ces nouveaux Statuts car les buts qui figurent à l'article 3 de ces statuts ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes membres selon l'article 35. C'est pourquoi ce point figure à l'ordre du jour de l'assemblée communale de ce soir.

Le texte intégral des nouveaux Statuts a paru dans l'Echo Val de Charmey du 8 novembre 2018. Seules seront commentés les changements importants par rapport à la version précédente et les points soulevés par les délégués des communes de l'assemblée des délégués du 14 juin 2018 et qui ont motivé leurs voix d'abstention.

Les changements importants des nouveaux Statuts

Article 3 Buts :

- Assurer une offre de prestations médico-sociales coordonnées, accessibles et adéquates en fonction des besoins de la population du district
- Accompagner l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des concepts communaux en faveur des seniors
- Collaborer avec les Ambulances du Sud Fribourgeois (ASF) en vertu des obligations qui incombent aux communes membres en relation avec l'organisation et l'exploitation d'un service d'ambulances

Le RSSG n'est plus soumis aux objectifs de la loi sur le Réseau hospitalier fribourgeois puisque celui-ci est désormais totalement cantonalisé. Par contre il est astreint à de nouvelles responsabilités par la récente loi sur les seniors pour aider sa mise en œuvre, même si celle-ci incombe aux communes. Concernant les Ambulances du Sud Fribourgeois, depuis le retrait de leur gestion par l'hôpital fribourgeois, c'est le RSSG qui s'en occupe à travers une association nouvellement créée entre les trois districts du Sud (Veveyse, Glâne et Gruyère).

Article 3a Offres de services :

L'association peut offrir des services à des communes ou à des associations de communes par contrat de droit public et au minimum au prix coûtant. Cet article est entièrement nouveau. Il concerne des offres de service et des mandats de prestations médico-sociales qui pourront être signés entre des communes, des établissements médico-sociaux et le RSSG.

Article 7 Organes :

Création d'une commission de district pour les indemnités forfaitaires. Pour la sous-région de la Jogne c'est M. Gérard Challande, conseiller communal à Crésuz, responsable du dicastère Santé-Social qui représente les 4 communes de la vallée dans cette commission.

Article 30 Limite d'endettement :

L'association peut contracter les emprunts nécessaires aux frais de construction, de transformation et à d'autres investissements jusqu'à concurrence de 80 millions (précédemment 30 millions).

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les frais financiers des 13 Etablissements Médico-Sociaux (EMS) du district sont régionalisés. Or, il faut remplacer des homes d'une autre génération comme St-Germain à Gruyères, le foyer bourgeoisial à Bulle, et celui d' Humilimont, mais aussi réinvestir dans des homes qui comme le nôtre ont 30 ans d'âge. Pour de tels défis, dorénavant à l'échelle du district, il faut relever le plafond de limite d'emprunt du RSSG. C'était le chiffre prononcé qui a motivé à l'assemblée des délégués du 14 juin 2018 une crainte et l'abstention de certaines communes qui se sont déclarées par ailleurs favorables aux nouveaux statuts. Monsieur le Préfet, Patrice Borcard, Président de l'Association, a bien précisé que ce montant n'était pas un budget d'investissement, et que selon l'article 11 à la lettre g) des Statuts, c'est l'assemblée des délégués qui vote chaque fois les dépenses d'investissement, désormais réparties entre les 25 communes.

L'essentiel du contenu de ces nouveaux Statuts concerne l'adaptation des précédentes versions aux nouvelles lois entrées récemment en vigueur, les changements importants ont fait l'objet d'un commentaire, et l'entrée en vigueur de ces statuts est prévue au 1^{er} janvier 2019 sous réserve de leur acceptation par les législatifs gruyériens.

Mme Marianne Pachoud : Quel est l'impact pour la Commune Val-de-Charmey d'accepter ces nouveaux statuts quand on voit que les frais pour les homes entre les comptes 2017 et le budget 2019 ont augmenté de 56% ?

M. le Vice-Syndic : La participation de la Commune Val-de-Charmey au home a beaucoup diminué. Il faut dire qu'avant, ils étaient ventilés pour le home dans le chapitre social, et actuellement tout est mis sous le chapitre santé. En réalité la régionalisation de ces frais au niveau de la Gruyère a provoqué pour la Commune Val-de-Charmey une économie de CHF 70'000.-. Donc pour une fois, la régionalisation nous est favorable. Ça veut dire que probablement en travaillant en petit comité, Jaun, Val-de-Charmey, Crésuz et Châtel-sur-Montsalvens, nous avons plus de frais que si ces frais sont équitablement répartis sur la Gruyère.

M. le Syndic : Celles et ceux qui approuvent les nouveaux statuts du RSSG tel que présentés sont priés de se manifester en levant la main s'il-vous-plaît ?

Résultat du vote : Les statuts sont acceptés à l'unanimité.

10. Nomination de deux nouveaux membres de la commission financière)

M. le Syndic: Avant de passer directement au cœur du sujet, M. le Président de la Commission financière souhaite prendre la parole.

M. Henri Ding : La CF a eu le malheur de perdre un de ses membres récemment. L'annonce du décès de notre ami Pascal Laville, communiquée le 1^{er} octobre dernier à la CF par la commune Val-de-Charmey, a jeté de la stupeur dans notre petit groupe.

Notre collègue et ami Pascal avait été élu membre de la CF lors de l'assemblée communale du 10 février 2014 qui a donné à la nouvelle commune Val-de-Charmey son premier budget. Pascal a donc œuvré durant presque cinq années complètes dans notre commission. Il a été un partenaire écouté, qui avait la particularité de toujours ramener le débat au pied du mur de l'aspect financier des problèmes, alors que des considérations de gestion ou des jugements de valeur nous effleuraient de temps en temps. Il a toujours eu une claire vision de notre rôle. Cela n'a rien d'un hasard, car ancien cadre d'une grande entreprise internationale, il savait l'importance de la rigueur dans ses activités. Il nous a fait profiter de son franc-parler, de sa générosité, de ses bons mots aussi. Le meilleur de lui-même qu'il pourrait nous avoir légué, c'est son enthousiasme et sa capacité de révolte.

Nous pensons à sa famille, son épouse Corine et ses trois filles, à qui il doit beaucoup manquer, et nous les assurons de notre bon souvenir.

A Pascal, nous lui devons toute notre reconnaissance et nos applaudissements pour son engagement au service de la collectivité.

La CF a encore à déplorer en cette fin d'année la démission d'Emile Bourquenoud. Discret, Emile est un homme sérieux qui étudie ses dossiers à fond et nous a dispensé jusqu'à ce budget 2019 ses avis bien fondés et pertinents. Nous regrettons sa décision. Je le remercie au nom de mes collègues et de vous tous pour sa disponibilité et sa collaboration appréciés. Lui aussi mérite nos applaudissements.

M. le Syndic : Merci M. le Président d'avoir rappelé la mémoire et l'engagement de M. Pascal Laville, et d'avoir également remercié M. Emile Bourquenoud pour son engagement.

Avant de passer à l'élection je rappelle à l'assemblée quelques informations sur la Commission financière. Le 27 juin 2017, l'assemblée communale a fixé une commission financière de 7 membres. Les membres de la commission sont élus pour la législature, respectivement parmi les citoyens actifs ou parmi les membres du Conseil général. Ne sont pas admis, les membres du Conseil communal et les membres du personnel communal. La Commission désigne son Président et secrétaire. Pour le

reste elle s'organise librement. Ceci dit, le bureau communal a reçu la candidature de trois personnes. Messieurs Jean-Bernard Fasel (candidature libre), Alexandro Lucciola (PS et indépendants) qui nous a demandé de l'excuser ce soir pour des raisons professionnelles, et M. Dominique Telley (groupement citoyens). Comme il y a trois candidats pour deux places, je demande à M. l'Administrateur d'instruire un vote aux urnes.

M. l'Administrateur : Je comprends votre mécontentement, mais la loi c'est la loi, et si nous ne voulons pas avoir de recours, nous sommes obligés de la respecter. Cette loi dit que nous sommes obligés de passer par un vote à bulletins secrets.

M. Yvan Broch : Je pense que nous avons assez subi ce soir. Il n'y a pas une de ces personnes qui voudrait bien se désister ?

M. l'Administrateur : Etant donné que personne ne se désiste, nous allons passer au vote de l'objet n°10. Le scrutin va se dérouler de la même façon que celui de tout à l'heure concernant la hausse d'impôt.

Résultat du vote

➤ Nombre de citoyens présents dans la salle lors de la votation :	201
➤ Nombre de bulletins délivrés :	196
➤ Nombre de bulletins rentrés :	196
➤ Nombre de bulletins nuls :	0
➤ Nombre de bulletins blancs & abstentions :	1
➤ Nombre de bulletins valables :	195
➤ Majorité absolue :	98

A obtenu des voix, M. Alexandro Lucciola 25 voix

Sont élus au premier tour :

M. Dominique Telley avec 185 voix
M. Jean-Bernard Fasel avec 168 voix

M. le Syndic : Je félicite Messieurs Fasel et Telley de leur élection et surtout je les remercie pour leur engagement.

11. Divers

M. le Syndic : Y-a-t-il des questions dans les divers ? Il n'y a pas de divers. L'assemblée de ce soir a été confrontée à des décisions difficiles. Des décisions exigeant de chaque citoyenne et citoyen un travail conséquent d'analyse et de réflexion. Les décisions de ce soir joueront un rôle dans les 10, 20 ou 30 prochaines années. Le Conseil communal remercie l'Assemblée pour le calme et l'intérêt avec lesquels ces thèmes ont été abordés et traités. Je vous souhaite une bonne rentrée dans vos foyers, de belles fêtes de fin d'année, l'assemblée est levée.

Fin de l'assemblée : 01h00

Au nom de l'Assemblée communale

Le Secrétaire

Jean-François Rime



Le Syndic

Yves Page